

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems.

Avril 1705.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,  
à l'enseigne de la verité.

---

M. DCC. V.

# A V I S.

**L** paroit un petit Livre sous le titre d'*Intrigues Secretes du Duc de Savoye*: l'Auteur nous assure qu'il l'a composé sur de bons memoires venus de source; veritablement on y trouve des intrigues surprenantes & si bien circonstanciées, qu'on ne peut presque pas les revoquer en doute; on y trouve des faits très-curieux, dont les nouvelles publiques n'ont point parlé: Comme ce Livre se trouve chez presque tous les Libraires du voisinage, & que la grosseur ni le prix ne sont pas capables de rebuier les curieux, je n'entreprendrai pas d'en faire l'extrait; outre que ce droit appartient à ceux qui depuis plusieurs années s'en acquitent avec une exactitude & un aplaudissement universel. Je dirai seulement en passant que l'Ouvrage répond parfaitement bien au titre qu'on lui a donné, & qu'il merite d'être lu.

Faites à corriger au mois de Mars 1705.

Page 167. ligne 28. *connu*, lisez *commun*.

Page 110. ligne 15. *Statués*, lisez *Statuts*. Page 230. ligne 6. *avoit*, lisez *voit*. Page 236. ligne 3. *Et*. lisez *ce*.

## LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Avril 1705.

## | A R T I C L E I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

**A**Utrefois l'Etiquette du Palais regloit les jours auxquels les Rois d'Espagne devoient aller à quelqu'une de leurs Maisons de plaisance, & ce reglement étoit si exactement observé, que quelque tems qu'il fit, ces voyages n'étoient jamais interrompus; j'ignore que cette coûtume s'observe encore à la Cour de Madrit dans toute son étendue, peut être y aura-t-on fait quelque reforme; *Départ de la Cour pour l'Escorial.* quoiqu'il en soit, le Roi & la Reine d'Espagne partirent le 18. Fevrier pour aller passer quelques jours à l'Escorial, qui est la plus belle Maison Royale qu'il y ait en Espagne: On ne sera pas fâché d'en trouver ici une description abrégée.

L'Escorial est un gros Bourg situé dans la nouvelle Castille à sept lieues de Madrit; *Description de l'Escorial.*

lippe II. fit un vœu lors de la bataille de St. Quentin, que s'il la gaignoit, il n'iroit plus à la guerre, & qu'il feroit bâtir un Monastere à l'Escorial en la place de celui qui quelque tems auparavant avoit été brulé: cette bataille fut gagnée avec un si grand avantage pour les Espagnols, que les Historiens de ce tems-là nous assurent qu'ils n'y perdirent qu'environ cent hommes, & les François eurent 3000. tuez, & autant de prisonniers, parmi lesquels se trouva le Conétable de Montmoranci, qui commandoit l'armée Françoisé, les Ducs de Montpensier, de Longueville, de Nevers, le Maréchal de St. André, dix Chevaliers de l'Ordre, & plus de 300. Gentilshommes de la premiere distinction; ces grands avantages qui arriverent le 10. Août 1557. jour de St. Laurent, furent suivis de l'accomplissement du vœu de Philippe II.

Dés que ce Prince fut de retour en Espagne, il fit commencer ce superbe bâtiment, il est en forme de gril, construit de pierres dures, blanches & tachées de gris, d'une nature entre le marbre & le grez, & a couté cent millions de livres. Il a quatorze grandes entrées, quatre mille chambres, douze mille fenêtres toutes peintes en verd, quatre vingts Escaliers, cinq infirmeries, de quatre-vingts dix fontaines. Il y a aussi dix-sept Cloîtres & 22. Cours, pour éclairer ce vaste bâtiment, qui est occupé par 200. Religieux de l'Ordre de St. Jérôme, dont le Superieur jouit des honneurs & privileges de la Grandesse d'Espagne.

L'appartement du Roi & de la Reine sont contigus à ce Monastere; mais leur magnificence ne répond nullement à la grandeur de la Majesté

Majesté Royale ni à la dépense qu'on a faite pour ce bâtiment.

L'Eglise est très belle & très-riche; on voit sur le portail les figures en marbre blanc de six Rois d'Israël; sçavoir Japhet tenant une hache à la main, Ezechias un navire, David une harpe, Salomon un Livre, Josias un papier, & Manassé un compas. On monte au Maître-Autel par plusieurs degrez de marbre rouge; il est orné de seize colonnes de Jaspe, qui s'élevent jusqu'à la Nef. On a été quatorze ans à faire le Tabernacle, qui est de porphyre, soutenu par huit colonnes de Jaspe, travaillées en pointe de diamans.

Il y a un Ciboire enrichi de perles d'Orient & d'autres pierres précieuses. A côté de l'Evangile, on voit la Statuë de bronze dorée de Charles Quint, étant à genoux, & auprès de lui l'Imperatrice sa femme, Dona Maria sa fille & les Reines de France & de Hongrie ses Sœurs. Du côté de l'Épître, on voit la Statuë de Philippe II. la Reine Dona Anna sa quatrième & dernière femme, Dona Isabelle sa troisième femme, & la Reine Dona Marie Princesse de Portugal.

Cette Eglise est encore ornée d'Orgues, les plus belles qui soient en Espagne, & les Sieges des Moines sont tous construits avec du Bois d'Inde, de Bresil, de Cedre, d'Ebene & de Terebinthe; La Sacristie est une des plus riches de l'Europe, dans laquelle il y a deux cens quatorze Livres pour les Offices, peints en miniature sur du Velin, qui ont coûté un prix infini.

Philippe IV. fit augmenter cette Eglise d'une Chapelle pour la Sepulture des Rois & des Rei-

nes d'Espagne, qu'on appelle Pantheon, à cause qu'elle est de la figure du Pantheon de Rome; On y descend par 58. marches de pierres dures & de jaspe; & quoique bâtie sous terre, elle est fort éclairée; Elle a trente cinq pieds de Diametre & trente huit de haut, toute incrustée de Marbre noir, & où l'or, l'argent les pierres précieuses & le Bronze brillent de tous côtez.

L'Autel, qui est des plus superbes, est entouré de 26. Urnes de Marbre noir, avec des moulures de Bronze doré, soutenues de quatre griffes de Lion de même matiere. Ces Urnes sont disposées de quatre en quatre, comme sur des Tablettes, & sont destinées à la Sepulture des Rois & des Reines, qui ont donné des Successeurs à la Couronne; Celles qui sont déjà occupées ont des écriteaux de bronze en champ d'or, où sont écrits les noms de ceux ou celles qu'elles renferment: il n'y a encore au côté droit que Charles Quint, Philippe II. Philippe III. & Philippe IV. & à la gauche, l'Imperatrice Isabelle de Portugal, & les Reines Dona Anna quatrième femme de Philippe II. Dona Marguerita femme de Philippe III. & Elisabeth de Bourbon, première femme de Philippe IV. & fille d'Henri le Grand. Il y a deux autres Caves joignant où reposent les Corps de 22. Rois ou Reines morts avant ceux-ci, dans l'une desquelles on a mis le Roi Charles II. & la Reine Marie-Louise d'Orleans sa première femme, parce qu'ils n'ont point donné de Successeurs à la Couronne.

Lors qu'on porte à l'Escorial le Corps de quelque Roi ou Reine d'Espagne, il faut un ordre de ceux qui regissent l'Etat, adressé au Prieur, par lequel

quel il lui est enjoint de le mettre dans le Mausolée qui lui est destiné. Le Prieur, à la tête de tous les Moines, ayant le Surplis & l'Étolle, va le recevoir à la grande porte de l'Église, & s'adressant au Conducteur de la Pompe funebre, lui demande, *quel est ce Corps? à quoi l'on répond, c'est le Corps de . . . . & voilà l'ordre que je vous apporte pour lui donner place dans la Sepulture Royale; mais le Moine après l'avoir lû, fait jurer celui qui le lui a donné, que ce Corps est le même, dont il est fait mention dans l'ordre qu'il vient de lire, dont il dresse ensuite un procès verbal.*

La Bibliothèque de l'Escorial n'est pas la moindre des curiositez que les étrangers y admittent; elle occupe trois grandes Salles bien éclairées, dont les vitres des fenêtres sont de Cristal, & les targettes de vermeil; on y compte plus de dix-huit-mille volumes bien reliez & peu lûs: Dans une de ces Salles il y a plus de trois mille manuscrits Arabes qui ne traitent que de la Religion & de la superstition des Mômes, mais la lecture en est deffenduë, & ce n'est que par tradition que les Bibliothequaites disent aux étrangers, ce que je viens d'avancer. L'ouvrage qu'on y estime le plus, est un Manuscrit des Oeuvres de St. Augustin, écrit de la main de ce Pere de l'Église. Un Ambassadeur de France étant allé voir l'Escorial, le Roi d'Espagne lui demanda à son retour son sentiment sur le choix des bons livres qui composoient cette Bibliothèque, ce Ministre lui ayant repondu ce qu'il en pensoit, ajouta; *si j'avois un conseil à donner à Vòtre Majesté, je la prierois d'employer les Jeronimites de l'Escorial dans les principaux emplois de vos Finances, & principalement à la garde du Trésor de Vòtre Majesté;*

Majesté; Par quelle raison? dit le Roi, c'est, Sire, dit le Ministre, qu'ils vous en rendroient bon compte, aussi bien que des Livres & Manuscrits de votre Bibliotheque, où je suis persuadé qu'ils touchent très-rarement; car le Bibliothequaire m'a assuré que depuis trente-deux ans qu'il est dans la maison, on n'y avoit derangé aucun livre.

Leurs M. C. n'ayant encore jamais été à l'Escurial, elles trouverent ce fameux Monastere illuminé, comme c'est l'usage lorsque les Rois d'Espagne y vont pour la premiere fois: il y eut ce jour-là plus de quarante mille lumieres. Leurs Majestés revinrent à Madrit le 25. du même mois.

*Les Castillans offrent des troupes au Roi.*

II. Les Etats de Castille ont offert au Roi d'Espagne, de lever & d'entretenir à leurs dépens un Corps de quatre mille hommes, pourvû qu'ils soient employez à la défense de leur Province tout le tems qu'elle craindra d'être insultée de la part des ennemis de la Monarchie.

*Exilé.*

III. Don Manuel de St. Martin, Secretaire de la Reine Douairiere, a été exilé à Validolid, à cause de son peu d'attachement au Gouvernement present.

*Appointement de Mr. de Tessé.*

IV. Sa Majesté Catholique en consideration des services que lui rend le Maréchal de Tessé, & pour le mettre en état de les continuer avec honneur, lui fit donner quatre mille pistolles pour les frais de son voyage au Camp de Gibraltar, & lui a fait assigner trente mille ducats d'appointement en qualité de Generalissime de ses Armées. Ce General commande actuellement au siege de cette Place.

V. Il est arrivé à Cadix deux Vaisseaux venant



nant de la nouvelle Espagne, sur lesquels le Duc d'Albuquerque, Viceroy de ce Pays-là avoit envoyé quantité de riches marchandises, douze cent mille écus en argent pour le compte des Négocians, & une pareille somme qu'il envoie au Roi pour present, en l'assurant, qu'il n'avoit pas osé en risquer davantage, à cause que ces vaisseaux partoient sans escorte; mais qu'il avoit préparé pour S. M. un trésor très-considérable, & qu'il n'attendoit qu'une occasion assurée pour le faire passer en Europe; c'est là un moyen sûr pour faire la cour, sur tout dans un tems comme celui ci, où cette terre précieuse est si fort recherchée; elle produit aussi d'admirables effets, tels qu'on les dépeint dans ces stances.

*Argent ven  
des Indes,*

*Du plus bas étage du monde,  
Je monte avec éclat sur la tête des Rois,  
J'établis les Tirans, je renverse les Loix,  
Je puis tout sur terre & sur l'Onde;  
Je suis ce métal sans pareil,  
L'ouvrage achevé du Soleil,  
L'ornement de la paix, & le nerf de la guerre;  
Je ferme les Enfers, je puis ouvrir les Cieux,  
Je commande aux Mortels, & gouverne les  
Dieux,  
Et avec tout cela, ne suis qu'un peu de terre.*

*Point de force qui ne me cede,  
Nulle difficulté dont je ne vienne à bout;  
Je force le destin, je suis maître de tout,  
Et même de qui me possède;  
L'amour, l'honneur sont sous ma loi,  
Rien n'est incomparable à moi,  
Je passerai par tout ou passe le tonnerre;*

*Je n'ai pas tant de bruit, mais je fais plus d'effort,*

*Je fais perdre la vie, je salue de la mort,  
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.*

*Vice-Roi du Pérou.*

VI. Le Roi d'Espagne ayant conféré la Vice-Royauté du Pérou au Marquis de Castel dos Rios, est parti de Madrid pour s'aller embarquer à Cadix, afin d'en aller prendre possession.

*Convalescence du Roi de Portugal.*

VII. Le Roi de Portugal est parfaitement rétabli de son indisposition: on a fait des réjouissances dans plusieurs Villes de son Royaume, & chanté le *Te Deum* pour sa convalescence; On continuë à faire à Lisbonne de gros préparatifs pour la campagne prochaine, sur tout pour la conservation de Gibraltar, où l'on a encore envoyé un nouveau secours d'hommes & de provisions, qui y est entré sans aucune difficulté, & qui mettra cette Place en état de défense jusques à l'arrivée du convoi qu'on attendoit d'Angleterre.

*Mr. de Tessé arrivé au Camp de Gibraltar.*

VIII. Le Maréchal de Tessé étant arrivé au Camp devant Gibraltar le 10. Fevrier, on visita toutes les attaques, qu'il trouva en assez bon état; il en informa la Cour de Madrid, & sur son avis, on a résolu de continuer ce siege. Le Marquis de Willadarias ne pouvant se résoudre de servir sous ce nouveau General, a demandé son congé: il croit que si l'on vient à bout de prendre cette Place, la gloire en sera toute attribuée à Mr. de Tessé, & que si au contraire l'entreprise vient à échouer, on jugera que ce n'est pas de sa faute si ce siege a été de si longue durée; cependant S. M. C. qui veut prévenir tout sujet de mécontentement, a mandé à Monsieur de Villadarias que la Ville

de

de Gibraltar étoit d'une si grosse conséquence à la Monarchie, qu'Elle avoit crû qu'on ne devoit rien négliger pour l'arracher des mains de ses ennemis, qu'Elle avoit dans cette vûë ordonné au Maréchal de Tessé de se rendre au Camp pour seconder les bons services du Marquis; qu'il esperoit de sa fidelité & de son zèle, qu'il ne rejetteroit pas les avis du Maréchal, & qu'agissant de concert, ils partageroient la gloire de cette conquête, laquelle seroit d'autant plus considérable, que les difficultez augmentoient par la facilité des secours qu'on y introduisoit de tems à autre.

Trois jours avant l'arrivée du Maréchal de Tessé au Camp, le Marquis de Villadarias fit attaquer par dix-huit Compagnies de Grenadiers les retranchemens que les assiegez ont sur une hauteur qu'on nomme le Pâté, ils s'en rendirent les maîtres avec beaucoup de vigueur\*; mais avant d'y avoir pû faire leur logement, le Prince de Darmstadt fit un détachement de la garnison, qui secondé par le feu de l'Artillerie, les en chassa; comme ce poste est très avantageux pour la conservation de la Place, & que les assiegeans n'y peuvent aller que par escalade, le Prince de Darmstadt y a fait faire de nouveaux ouvrages pour s'en assurer la possession.

Le 22. du mois de Fevrier, l'Escadre du Baron de Pointis, qui étoit à Cadix, mit à la voile pour s'approcher de Gibraltar; mais s'il n'y fait pas un plus long séjour qu'il a accoutumé, cette navigation sera encore inutile: & il est à croire que les Vice-Amiraux Laake & Vander Dussen auront abandonné la Riviere de  
Lisbon.

\* Voyez Mars page 169.

Lisbonne, pour venir de nouveau dans la Baye de Gibraltar ; en ce cas-là Mr. de Pointis sera obligé de s'en éloigner, puis qu'il s'en faut de beaucoup qu'il soit en état de leur résister, d'autant plus que leurs Escadres grossissent à mesure que les Convois d'Angleterre & de Hollande arrivent dans ces mers-là.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé en FRANCE  
de plus considerable depuis le mois dernier.*

*Prix de l'Academie  
Françoise.*

I. **F**EU Monsieur de Balzac ayant fondé un prix d'éloquence pour être distribué dans l'Academie Françoise, ce prix sera donné le 25. du mois d'Août prochain à celui qui aura le mieux réussi dans un discours, dont le sujet sera, *que la justice & la verité sont les plus fermes appuis du Trône des Rois*, conformément aux paroles du livre des Proverbes Chapitre 29. V. 14. Ce discours ne doit être que de demi heure de lecture au plus, & doit finir par une courte priere à Jesus Christ, approuvée par deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris. On distribuera le même jour le prix de Poësie fondé par l'Evêque Comte de Noyon, dont le sujet sera *la gloire & le bonheur du Roi dans les Princes ses enfans* ; avec une priere pour Sa M. & le tout n'excedera pas cent vers.

L'Academie Françoise ne doit son institution qu'au hazard ; car en l'année 1629. quelques personnes savantes, logées en differents endroits de Paris resolurent de se voir un jour la semaine & tenoient leurs conferences chez l'un d'eux ;  
mais

*des Princes &c.* Avril 1705. 251

mais en 1635. cette compagnie fut établie par un Edit du Roi, dont le Cardinal de Richelieu se declara le protecteur: elle prit le nom d'*Academie Françoisse*, qui n'est ni superbe ni étranger, elle fit ensuite les statuts, dont voici les principaux. 1. Elle doit avoir un Directeur, un Chancelier, un Secretaire & un Libraire; il n'y a que le Secretaire qui soit perpetuel, les autres changent tous les deux mois, ou lors qu'on le juge à propos. 2. Le nombre des Academiciens est fixé à quarante. 3. On ne doit agiter aucune matiere de Religion dans l'Academie, les piéces de Theologie n'y devant être examinées que pour les termes & pour la forme, sans s'attacher à la matiere. 4. Les matieres de Politique & de Morale n'y doivent être traitées que conformément à l'autorité du Prince, à l'état du Gouvernement & aux Loix du Royaume. 5. Elle ne doit juger que des ouvrages des Auteurs dont elle est composée, & si elle est obligée d'en examiner d'autres, elle en peut dire simplement son sentiment, sans les censurer ni sans les approuver. 6. Elle doit s'assembler regulierement une fois la semaine, & plus souvent s'il est jugé necessaire.

*Institution  
de l'Academie.*

Le Roi leur a donné une Sale dans le Louvre, pour y tenir leurs seances. Monsieur Patru fut le premier qui harangua l'Assemblée le jour qu'il fut reçu Membre de l'Academie, qui fut si satisfaite de ce discours, qu'elle a obligé tous ceux qu'elle a reçu depuis, d'en prononcer de même un.

Ce fut en 1654. que Mr. de Balzac laissa un fonds de cent livres de rente par année pour être employé de deux en deux ans à donner un prix de deux cens livres, à celui qui auroit au jugement

*Fondation  
des prix  
d'éloquence  
& de Poésie.*

jugement de la compagnie, le mieux réüffi dans la composition d'un discours, fut la matiere qu'elle proposeroit ; & comme ne ce fut qu'en 1671. qu'on commença d'exécuter la volonté de Mr. de Balzac, & que son fonds avoit profité, on augmenta ce prix jusqu'à trois cens livres ; c'est ordinairement un Crucifix d'argent, un St. Louis, ou quelque autre ouvrage de dévotion ; il est à remarquer, que toutes personnes peuvent prétendre à ce prix, à la réserve des quarante Academiciens qui sont les juges du merite des ouvrages. Trois Academiciens sans se faire connoître donnerent la même année 1671. cent écus au Libraire pour faire faire un Lys d'or entrelassé, de lauriers, avec ces mots, à l'*immortalité*, qui est la devise de l'Academie, & l'on publia que c'étoit là le prix de Poësie qu'on donneroit à celui qui auroit le mieux réüffi dans la composition des vers, dont on indiquoit le sujet ; depuis ce tems-là on a continué à distribuer deux prix, l'un d'éloquence & l'autre de Poësie ; & l'Evêque de Noyon a voulu à l'imitation de Mr. de Balzac, être le Fondateur de ce dernier Prix. Celui qui fut distribué en 1687. étoit un Portrait du Roi très-riche, le sujet étoit le soin que S. M. prend de l'éducation de la Noblesse dans ses Places & dans St. Cyr : Madame des Houlières remporta ce prix avec un applaudissement general des 40. Juges, toute son Ode fut trouvée admirable, & la fin sembloit prophétiser l'avantage qu'elle devoit remporter sur ses Rivaux, lors qu'elle dit.

*Mais quel brillant éclair vient de frapper ma  
vue ?*

*Qui*

*des Princes &c. Avril 1705. 253*

*Qui m'appelle ; qu'entens-je ; & qu'est-ce que  
je voi ?*

*Mon cœur est transporté d'une joye inconnüe ,*

*Quels sont ces présages pour moi ?*

*Ne m'annoncent-ils point que je verrai la  
chute ,*

*Des Célèbres Rivaux avec qui je dispute ,*

*L'honneur de la lice où je cours.*

*Que de gloire , & quel prix ! Si le Ciel me  
l'envoie ,*

*Le Portrait de LOUIS à mes regards en  
proye ,*

*Les occoupera tous les jours.*

Messire Fabio Brulard de Silléri, Evêque de *L'Evêque de*  
Soissons vient d'être fait membre de cette fa- *Soissons.*  
meuse Academie : il fut reçu le 7. Mars en la  
place de feu Mr. Pavillon, & fit un discours  
très-éloquent, auquel l'Abbé Regnier des Marais,  
Secretaire perpetuel de l'Academie, repondit  
avec toute la politesse dont il est capable.

II. Le Gouvernement de Hesdin, vaquant par *Gouverne-*  
la mort du Marquis de Courtebonne a été don- *ment d'Hes-*  
né au Marquis d'Avrincourt, à condition de don- *din.*  
ner vingt-cinq mille écus à Madame de Cour-  
tebonne & à ses enfans. La Ville d'Hesdin est  
située sur la Riviere de Canche dans les Pays  
d'Artois, sur la frontiere de Picardie : elle étoit  
autrefois bâtie à une lieuë de l'endroit où elle  
est aujourd'hui, mais ayant été détruite pen-  
dant les guerres que la France soutint contre  
l'Empereur Charles-Quint, elle fut rebâtie en  
1554. au lieu où elle est presentement. Les  
François en firent la conquête en 1639. & elle  
leur fut enfin cedée par la Paix des Pirenées  
de l'an 1659.

III.

III. Le 8. Mars le Roi donna le Cordon de l'Ordre du saint Esprit au Maréchal d'Harcourt, & au Marquis de Bedmar qui va à la Vice-Royauté de Sicile; le jour précédent Sa Majesté les fit Chevaliers de saint Michel, qui est un préalable avant de pouvoir recevoir le Cordon: ce nouveau Viceroi a été accompagné jusqu'à Versailles par le Prince de Bisaccio, & par le Comte d'Arco, General des troupes de Baviere.

*Coutume des Grecs & des Romains à l'égard des gens qu'on avoit crû morts.* Le Comte d'Arco a été crû mort pendant quelques mois, plusieurs lettres d'Allemagne ayant marqué qu'il avoit été tué à la Bataille d'Hocstedt; \* chez les anciens Romains un homme dont la mort prématurée avoit été répandue, ne pouvoit pas entrer par la porte dans sa maison, il devoit pour la première fois y descendre par le toit. Les Grecs avoient aussi une coutume qui leur faisoit regarder ces sortes de gens comme souillés, & ne leur étoit pas permis d'approcher des choses saintes, qu'ils n'eussent, disoient-ils, repris une seconde vie, ce qui se faisoit de cette manière; on les remettoit entre les mains de certaines femmes, qui les dépouilloient tous nus, & les ayant lavés & enmaillotez comme de petits enfans, les allaitoient & nourrissoient pendant quelques jours, comme s'ils venoient de naître, & étoient nommez, *gens d'une seconde destinée.*

*Regiment d'Orleans.*

IV. Le Marquis d'Entragues a acheté le Regiment d'Orleans qu'avoit Mr. de Brancas, & en diminution du prix il donne son Regiment au Chevalier de Brancas, frere de ce Colonel.

*Officiers Generaux.*

V. Le Roi a nommé plusieurs Officiers Generaux qui doivent servir dans ses Armées en Flandres,

\* Voyez Tome I. pag. 240.



'des Princes &c. Avril 1705. 255  
 Flandres, sur la Moselle & sur le Rhin; voici  
 la liste qu'on en a reçu.

*Armée de Flandres.*

Mrs. le Duc de Villeroy,	Saillant,
De Liancourt,	Duc de Guiche,
D'Antin,	Duc de Roquelaure,
Souternon,	Guiscard,
Gassé,	Biron,
Sorbec,	Gassion,
Vibrai,	Prince de Rohan,
Artagnan,	Prince de Birkenfeldt,
La Motte,	Prince de Hesse.
Caraman,	

*Armée sur la Moselle.*

Mrs. du Chatelet,	Magnac,
De Léc,	La Chatre,
Dorington,	Et d'Alegre.
Vivan,	

*Armée du Rhin.*

Mrs. de Charost,	Lanion,
Hauteforr,	Cheladet;
Immecourt,	Sailli,
St. Hermine,	Et Vaillac.

VI. Enfin on a appris à quoi aboutissoient les  
 mouvemens des Troupes en Dauphiné sous Mr.  
 le Duc de la Feuillade, & l'armement naval *Siege de*  
 qu'on a fait en Provence; c'étoit pour assieger *Villefranch*  
 par mer & par terre Villefranche, Place mari-  
 time appartenante à Mr. le Duc de Savoye,  
 qui fut investie le 4. Mars, ( cette Place a été  
 prise,

prise, comme je le marque dans l'Article d'Italie. ) Mr. de la Feuillade commandoit à ce siege par terre, & Mr. le Marquis de Roze par mer; il y a quelques Vaisseaux & quelques Galeres qui croisent, pour empêcher que Nice, Montalban & St. Aupice ne reçoivent aucuns secours par mer, parce qu'on prétend d'en faire incessamment le siege, afin d'ôter toute esperance de secours à Mr. de Savoye.

VII. Le Roi étant obligé d'entretenir trois Armées en Italie, trois en Flandres, sur la Moselle ou sur le Rhin, une en Espagne, les Armées Navales, & quantité de Troupes dans le Royaume ou dans les Garnisons, il ne faut pas être surpris de la quantité d'Edits & d'Arrêts qu'on voit paroître tous les jours, pour trouver les fonds nécessaires à une si grosse dépense, & il seroit trop ennuyeux de les rapporter tous ici.

*Declaration  
& Arrêts.*

On publia le 9. Mars une Declaration du 3. du même mois, portant augmentation d'un dixième sur le sel, les entrées & generalement sur tous les revenus de la Couronne; & le même jour on rendit un Arrêt au Conteil d'Etat, au sujet de l'augmentation des Tailles, qui n'étant pas si long que beaucoup d'autres, & interessant tout le Royaume, trouvera place ici.

*Le Roi ayant fait examiner dans son Conseil, les différentes propositions qui y ont été faites pour trouver les fonds nécessaires aux dépenses extraordinaires & indispensables, auxquelles S. M. se trouve engagée, Elle auroit choisi comme le moyen le plus naturel, & le moins à charge à ses Sujets, l'augmentation d'un dixième sur tout ce qui compose ses revenus tant ordinaires qu'extraordinaires, & en consequence auroit ordonné par sa*

*Decla*

des Princes &c. Avril 1705. 257

Declaration du 3. du present mois , que pendant une année , à commencer du premier Avril prochain , & jusqu'au dernier jour de Mars 1706. il sera levé deux sols pour livre d'augmentation sur les Droits qui composent le revenu de ses Fermes : Et S. M. voulant regler en même-tems la forme en laquelle se doit faire ladite augmentation de deux sols pour livre sur les deniers de la Taille : Oüy le raport du sieur Chamillart , Conseiller ordinaire au Conseil Royal , Controlleur General des Finances, SA MAJESTÉ EN SON CONSEIL , a ordonné & ordonne , que pendant une année , à commencer au premier Avril prochain , il sera levé une augmentation de deux sols pour livre sur les deniers de la Taille , & en consequence que sur les Mandemens qui seront envoyés par les Srs. Intendans & Commissaires departis dans les Provinces , il sera levé par augmentation le dixième de la Taille de chacun des Contribuables , & ce pour trois quartiers seulement , à commencer du premier Avril jusqu'au dernier Decembre prochain , au payement de laquelle augmentation , dont mention sera faite sur les Rolles de chaque Paroisse , à la marge de la cote de chacun des Contribuables , seront lesdits Contribuables contraints comme pour le capital , pour en être par les Receveurs Generaux des Finances & Receveurs particuliers des Tailles , compté en la maniere accoutumée , & sera ladite augmentation faite sur le principal de la Taille seulement , & non sur les impositions extraordinaires , qui peuvent avoir été faites ou être à faire dans aucune des Provinces du Royaume , pour suppression , réunion d'Offices ou autrement. Enjoint S. M. aux Srs. Intendans , &c. fait au Conseil d'Etat du Roi , à Versailles le 3. Mars 1705.

Quelques jours auparavant on publia un autre Arrêt, qui ordonne à tous les Notaires de délivrer à Antoine Chapelet, dans la huitaine, des extraits de Contrats, Rentes constituées à prix d'argent, depuis le premier Janvier 1600. & de ceux passés pour acquisitions, donations, fondations & autres au profit des gens de main-morte, depuis le premier Janvier 1702. jusqu'au 4. Octobre 1704. le tout à peine d'interdiction de 300. livres d'amande, outre cent autres livres d'amande pour chaque extrait qu'ils auront recelé.

Lotterie  
Royalle.

VIII. La Lotterie Royale dont nous avons déjà parlé, \* n'ayant pas été remplie dans le tems pour lequel l'ouverture en avoit été fixée, fut encore prorogée jusqu'au premier Avril, afin de donner le tems à ceux qui y voudront mettre, d'apporter leur argent, & à ceux qui y ont mis, de faire des vœux pour avoir les gros Lots; cela me fait souvenir d'un Gentilhomme Venitien, de donner aux pauvres la moitié de tout ce qu'il gagneroit, & ayant un jour gagné dans une Lotterie un sac plein de noix, les fit toutes casser, garda le dedans pour lui, & donna les coquilles aux pauvres, & depuis ce tems-là on dit en proverbe, *l'execution du vœu à la Venitienne.*

'Départ du  
Duc de Ber-  
wick.

IX. Mr. le Duc de Berwick partit de Paris le 12. Mars, pour aller en Languedoc commander les Troupes qui y sont restées, afin d'y tenir les peuples dans le devoir, qui depuis quelques mois paroissent assez tranquilles.

ARTI-

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en I T A L I E depuis le mois dernier.

I. I L y a quelques mois que le Prince Brancaccio Napolitain , legitima un fils naturel , *Laquais* qu'il avoit eu d'une jeune Bergere qui s'étoit *devenu* trouvée sur les pas de ce Prince étant à la chasse ; *Prince.* & l'institua en même tems heritier de tous ses biens , & en attendant que la mort l'en rende maître , il le mit par *interim* en possession d'une de ses Terres en Calabre , ce Prince legitimé vient d'avoir une querelle avec un Gentilhomme de son voisinage , qui auroit eu des suites sans la prudence du Viceroi de Naples , qui leur envoya des Gardes à l'un & à l'autre ; le commencement de la dispute vint de quelque differend sur le jeu , & s'étant dit quelques paroles piquantes , le Gentilhomme dit au nouveau Prince s'il ne se souvenoit déjà plus du rang qu'il tenoit chez le Marquis de Carpegna , ce qui l'obligea de mettre l'épée à la main , mais la compagnie les separa : Rien n'offense plus que les veritez , & il n'y a pas encore six mois que ce fils naturel portoit la livrée en qualité de laquais du Marquis de Carpegna , son pere ne s'étant avisé de lui faire du bien qu'à la fin de ses jours ; ce nouveau fortuné n'ayant eu aucune bonne éducation dans sa jeunesse , est devenu si fier depuis sa prosperité qu'on peut bien lui appliquer ces Vers.

*Tandis qu'Alcidor fut Laquais ,  
 Il fut soumis , humble & docile ,  
 Mais quand il eut fait force Aquets ,  
 Il fut rogue , altier , difficile .  
 On l'eût pris pour un Roitelet ,  
 Tant l'orgueil le fit méconnoître ,  
 Je vois bien que d'un bon Valet ,  
 On ne sçauroit faire un bon Maître .*

*Voyage de  
 la Reine de  
 Pologne .*

II. Une année entière s'étant écoulée sans que le Roi Auguste de Pologne ait fait mettre en liberté les Princes Sobieski , ( nonobstant les fortes instances du Pape , de l'Empereur & de quelques autres Souverains , qui se sont intéressés pour ces Princes , ) la Reine Douïairiere de Pologne leur Mere , partit de Rome le 14. Février pour aller à Gratz en Stirie , afin d'être à portée pour solliciter cette liberté ; cette Princesse qui veut faire son voyage incognito , se fait appeller la Marquise de Jaroslow , & n'a qu'une suite de 40. personnes ; le Pape a cependant ordonné aux Legats ou Gouverneurs des Terres de l'Eglise , par où elle passera , de la défrayer , & de lui rendre tous les honneurs dûs à sa qualité.

Lors qu'elle prit congé du St. Pere , Sa M. lui fit présent d'un exemplaire des prieres perpetuelles qui ont été composées pour les Religieuses Françoises qu'Elle a fondées à Rome ; ce livre étoit écrit à la main , enrichi de peintures en mignature , avec une couverture de chagrin garnie de diamans ; Sa Sainteté en échange régala la Reine d'une Croix d'or , dans laquelle on a enchassé un morceau du bois de la vraie Croix.

On ne fait pas de doute que cette Princesse

ne revienne à Rome , puisqu'elle y a laissé le Cardinal d'Atquien son pere , & la plus grande partie de ses domestiques avec tous les bijoux , vaisselle d'or & d'argent & autres meubles précieux qu'elle a mis en dépôt dans le Convent des Vierges , dont elle a remis un Inventaire au Cardinal François Barberin , en le priant d'avoir soin de ses interêts à Rome , comme avoit eu le feu Cardinal son Oncle.

III. Deux Commandeurs de Malte n'ayant pas voulu se soumettre au jugement que le Grand Maître avoit prononcé contre eux pour avoir manqué à l'obéissance qu'ils lui doivent , appellerent de ce jugement à la Cour de Rome , mais ils n'y trouverent pas toute la satisfaction qu'ils esperoient : car la Congregation particulière qui fut établie à cette occasion , ayant examiné les raisons sur lesquelles leurs plaintes étoient fondées , jugea le 31. Janvier , que leur désobéissance à leur Supérieur étoit scandaleuse , & pour punition de leur mutinerie , ils furent condamnés à sept ans de prison dans la Citadelle de Malte ; le Sr. Bertone Savoyard , l'un de ces deux Commandeurs , qui fut trouvé le plus criminel , a été condamné outre la prison à demander pardon au Grand Maître , pour avoir mal à propos appelé au Sr. Siege , & pour pénitence publique , il doit demeurer à genoux dans l'Eglise , durant le Service Divin pendant sept jours.

Ces Commandeurs avoient voulu se soustraire de l'autorité du Grand Maître , qui est Souverain de l'Isle de Malte & de ses dépendances , & à qui tous les Grands Prieurs , Baillifs , Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre , quelque autorité qu'ils ayent , doivent obéissance en tout

Gouvernement de Malte.

ce qui n'est point contraire aux Statuts & à la Regle de la Religion : la Souveraineté du Grand Maître s'étend encore au pouvoir de faire battre monnoye , il a droit de vie & de mort sur les habitans de l'Isle & autres ses Sujets ; il distribué de son autorité les graces , il donne les provisions des Grands Priorés , Bailliages & Commanderies : outre ce Gouvernement Monarchique , il y en a un autre qui est Aristocratique , puisque les grandes affaires se traitent dans le Conseil qu'on nomme *Sacré* ; ce Conseil se divise en deux , l'un est le *Conseil ordinaire* , & l'autre le *Conseil complet* ; le premier est composé du Grand Maître qui y a deux voix , les Grands Croix , ( qui sont l'Evêque de Malte , le Prieur de l'Eglise ) les Baillifs conventuels , les Grands Prieurs & les Baillifs Capitulaires , le second comprend les Grands Croix & deux des plus anciens Chevaliers de chaque Langue.

Langues ou Nations de l'Ordre.

Les Langues sont les différentes Nations dont l'Ordre est composé : il y en avoit huit autrefois , sçavoir Provence , Auvergne , France , Italie , Arragon , Allemagne , Castille & Angleterre , mais cette dernière ne subsiste plus depuis le schisme de Religion arrivé dans ce Royaume-là. Toutes ces Langues ont à Malte leurs Chefs qu'on nomme Pilliers , celle de Provence est la première , parce que Gerard surnommé le Tunc Fondateur de l'Ordre , étoit natif de Martigues en Provence.

Tous ces Chefs ou Pilliers sont distingués par des emplois du premier rang , celui de Provence est revêtu de la Charge de Grand Commandeur , le Pillier d'Auvergne est Grand Maréchal , celui de France Grand Hospitalier , celui d'Italie Grand Amiral , celui d'Arragon Grand Conservateur , celui



*des Princes &c.* Avril 1705. 263

celui d'Allemagne Grand Baillif, celui de Castille grand Chancelier, & celui d'Angleterre étoit Turcopelier ou General de l'Infanterie.

Ce n'est que depuis l'année 1530. que ce fameux Ordre de Chevalerie s'appelle *de Malte* il étoit connu auparavant, & s'étoit rendu célèbre sous le nom d'*Ordre de St. Jean de Jerusalem*. Plusieurs de mes Lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques remarques sur son institution, & des formalités qu'il faut observer pour parvenir à cette Chevalerie.

Il fut d'abord connu sous le nom de Chevaliers Hospitaliers de *St. Jean de Jerusalem*, ensuite sous celui de *Chevaliers de Rhodes*, & enfin sous celui de *Chevaliers de Malte*. Quelque tems avant que Godefroi de Bouillon entreprit le voyage de la Terre Sainte avec une Armée de Chrétiens, quelques Marchands de Melphe, Ville du Royaume de Naples, qui négocioient au Levant, offrirent un Tribut au Calife d'Egypte, pour avoir la permission de bâtir à Jerusalem une Maison d'Hospitalité pour ceux de leur Nation, qui iroient en pèlerinage dans la Palestine, mais lorsque Godefroy eut ajouté à ses conquêtes de la Terre Sainte la Ville de Jerusalem, (qui se soumit à ses armes victorieuses le 15. Juillet 1099. après cinq semaines de siege) ce Gerard Tunc, Provençal, dont j'ay déjà parlé, étant Directeur de l'Hôpital des Chrétiens Européens, proposa à Godefroi l'établissement d'une Chevalerie qu'on appelleroit *Hospitaliers*, & cette proposition ayant été goûtée, on fonda dès cette année là l'Eglise de St. Jean avec un Hôpital pour les Pelerins, & les personnes qui furent choisies pour en avoir soin ne furent d'abord nommées qu'*Hôpitaliers de St.*

Jean,

*Institution  
de l'Ordre.*

Jean, mais en 1104. sous le Regne de Baudouin I. frere de Godefroy, on donna à ces Hospitaliers le titre de *Chevaliers*, & c'est de ce tems-là qu'on en compte l'Institution & l'établissement de la Regle.

Les Chevaliers commencerent pour lors de porter un habit noir avec une Croix octogone ou huit pointes, qui est de toile blanche colée sur l'étoffe noire, telle que les Chevaliers la portent encore aujourd'huy, ce fut aussi dès ce tems-là que les Chevaliers firent les vœux de pauvreté, chasteté & obéissance, auxquels ils en ajoûterent un quatrième, qui étoit de recevoir, de traiter & de défendre les Pelerins contre les ennemis du nom Chrétien.

*Les Chevaliers chassés de Jerusalem.*

Les troubles de la Palestine obligeant ces Chevaliers d'être toujours en armes contre les Infideles, engagea quantité de brave Noblesse de s'entôler dans cette sainte Congregation, de laquelle petit à petit on expulsa les Roturiers. La décadence des affaires des Chrétiens au Levant obligea les Chevaliers hospitaliers d'abandonner Jerusalem en 1187. pour se retirer à Margaten Phenicie, ensuite à Petolemaïde ou S. Jean d'Acre, où ils resterent jusques en 1291. que les Sarazins les en chasserent; ils se refugierent en Chipre, & en 1309. ils passerent dans l'Isle de Rhodes qu'ils avoient conquise sur les Infideles, ce qui leur fit donner le nom de *Chevaliers de Rhodes*, mais en 1522. ils en furent chassés par les Turcs: ils chercherent leur retraite en Candie, en Sicile, & ensuite à Rome. En 1530. l'Empereur Charles-quinz leur donna en propriété l'Isle de Malte, en consideration des services que ce Prince & toute la Chrétienté en avoient reçû, & depuis ce tems-là ces Cheva-

*Leur établissement à Malte.*

liers

liers ont été nommés de Malte , & ont rendu inutiles tous les efforts que les Turcs ont fait pour les en chasser.

L'Ordre de Malte renferme trois Etats, qui sont les Chevaliers , les Chapelains, & Servans-d'armes : les Chevaliers sont obligés de faire preuve de Noblesse de quatre Races , tant du côté paternel que du maternel. Les Chapelains ou Prêtres Conventuels peuvent être pris d'entre la Noblesse , ou du moins dans des familles considerables : les Servans-d'armes sont aussi Nobles ou d'une famille au dessus du commun : on reçoit dans ce rang les fils d'Avocats , Medecins , Procureurs , Notaires, Banquiers, Marchands en gros résidens dans les Villes, &c.

A l'égard des Chevaliers du premier Ordre, *Formalitez* il faut, comme je l'ai déjà dit , qu'ils fassent *requisés à un* preuve de leur Noblesse de quatre generations, *Chevalier.* & doivent encore prouver qu'ils sont issus de legitime mariage , ( dont les enfans naturels des Princes Souverains sont exempts : ) Pour être reçu dans cet Ordre , il faut aller en personne à Malte , presenter son Extrait Baptistaire en bonne forme , un Extrait ou Memorial de ses preuves de Noblesse & legitimation, tant de sa part que de celle de ses Ancêtres, & ces preuves doivent remonter au-delà de cent ans : il faut y joindre le Blazon & les armes de sa Famille, avec ses émaux & couleurs sur du velin. Sur son exposition on lui fait expedier une commission adressante au Grand Prieur de sa Province, ou tel autre que l'Ordre juge à propos , pour verifier la verité des preuves que le Presenté a produites, qui ne peuvent se faire que par Titres, Contrats , Epitaphes , Litres & autres monumens, sur lesquels les Commissaires sont ensuite

faire une enquête, pour sçavoir si les Predecesseurs du Presenté n'ont point dérogé par trafic, marchandise, banques ou autrement : remarquez que la Noblesse de Genes, Florence, Sienne & Luques ne dérogent point en négociant, pourvû que ce ne soit qu'en gros.

Cette formalité étant faite, le Grand Prieur envoie la procedure à Malte avec toutes les preuves (s'il les a trouvées bonnes) où l'on l'examine de nouveau dans la Langue d'où le Presenté est originaire, & si elles sont aprouvées, le Chevalier est reçu & son ancienneté court de ce jour-là, pourvû qu'il entre d'abord en Noviciat & fasse immédiatement après profession. Toute cette formalité doit être précédée d'une consignation de deux cens cinquante écus d'or, qu'on appelle *droit de passage*, on paye aussi un autre droit à la Langue, & le tout monte à environ quatre mille livres, qui sont perduës pour le Chevalier, si les preuves se trouvent fausses, ou qu'avant faire profession il se repente & renonce à la Chevalerie.

Au reste l'Isle de Malte est à juste titre nommée le boulevard de la Chrétienté, & on l'envisage aujourd'hui comme imprenable : elle est située entre la Sicile & le Royaume de Tunis ; elle n'a que dix lieues de longueur & cinq de large, & renferme deux Villes considerables, qui sont Malte & la Cité vieille, avec cinquante Bourgs ou Villages : la vieille Cité est au milieu de l'Isle où reside l'Evêque, & Malte presentement la Capitale, est dans un Golfe, divisée en trois parties, qui sont la Ville, le Bourg & l'Isle de St. Michel : les rues sont belles, larges & très-bien allignées, sur tout celles qui ont été faites dans les deux derniers siècles : la

*Situation &  
description  
de Malte.*

partie

partie qu'on nomme la Cité Valette, à cause que le Grand Maître de ce nom la fit bâtir en 1566. renferme le Palais du Grand Maître, un grand Arsenal, l'Infirmerie, l'Eglise du Prieuré de St. Jean & les Hôtels ou Auberges des Langues, qui sont autant de magnifiques Palais, capables de loger un Prince Souverain avec toute la Cour. Le Fort St. Elme qui est sur la hauteur, commande les deux Ports : cette Ville est séparée par de belles Fortifications, d'une autre partie qu'on nomme la Ville Neuve, & le Bourg où sont les plus anciennes maisons de Malte, regarde le grand Port : cette Ville est séparée de l'Isle de St. Michel par le Port des Galleres. C'est dans ce Bourg où l'on void le Palais de l'Inquisition, un grand Arsenal, le logement des Esclaves, accompagné d'un Bain fort propre & fort spacieux.

Le Château St Ange est sur une hauteur entre le Bourg & la Cité Valette : enfin il y a 4. bons Ports dans le Golfe de Malte, celui des Galeres fermé par une grosse chaîne, celui de Floriande vers la Ville Neuve, celui où les Vaisseaux sont quarantaine près de la Cité Valette est à l'Occident, & le grand Port qui est à l'Orient de la même Cité : Toutes les Isles voisines qui appartiennent aux Chevaliers de Malte, sont défendues par des Châteaux très-bien fortifiés, & dans lesquels on entretient de bonnes Garnisons : Les maisons de Malte sont toutes bâties très-proprement de pierre de taille, avec autant de plateformes à la manière des Turcs, faites avec une sorte de ciment que la pluye ne penetre jamais.

IV. Depuis le mois dernier les Armées qui sont dans le Bressan ont fait quelques mouve-

*Mouvement  
des Armées.*

mens pour faire subsister plus commodement leurs Troupes , toujours aux dépens des Vénitiens , qui jusques ici ont regardé d'un oeil assez tranquile la ruine de leurs Sujets, qu'ils auroient pû éviter si dans les commencemens la République avoit fait paroître un peu de fermeté contre les premiers qui violeroient leur Territoire ; ils étoient pour le moins en état de s'en garantir autant que les Cantons Suisses, qui non contens de conserver leur propre Pays, ont garanti des cruautéz de la guerre une partie de leurs frontieres.

*Prise de  
Villefranche.*

V. Mr. le Duc de la Feüillade ayant le 10. Mars disposé toutes choses pour l'attaque de Villefranche , Place Maritime appartenante au Duc de Savoye , fit sommer le Gouverneur de se rendre , qui demanda jusques au soir pour rendre reponse , ce qui lui fut accordé , mais le Duc apprenant qu'au lieu de déliberer sur la demande qu'il venoit de faire , le Gouverneur tiroit du secours de deux Fregates Angloises qui étoient dans le Port , fit abattre la clôture des Capucins , entra dans la Ville l'épée à la main , & fit la Garnison prisonniere de guerre : les habitans se garantirent du pillage , en distribuant deux cens pistolles aux Soldats , & fournissant à chaque Officier un habit d'écarlate , dont il y avoit un gros Magazin dans la Ville : Comme la Garnison ne tira pas un coup de mousquet , cette prise ne coûta pas un seul homme aux François.

Il y a une Citadelle à Villefranche , un Fort sur une montagne entre la Ville & celle de Nice , & un autre Fort au bord de la mer , Mr. de la Feüillade a fait investir ces trois Postes , & Nice l'a dû être aussi , du moins par mer.

On vient d'apprendre que Mr. le Duc de la Feuillade ayant fait attaquer le Fort de Montalban, & celui de St. Auspice, les avoir emportés l'un & l'autre l'épée à la main. Ce General ayant été averti que 400. Anglois du Regiment de la Reine, que le Duc de Savoye avoit envoyé pour se jeter dans Villefranche ou Nice, détacha Mr. de Simiane pour les aller couper, & les ayant atteints, il les mit en déroute, en ayant tué ou fait prisonniers environ 160. le reste a repris la route de Piémont fort en désordre. Le Marquis d'Usson Lieutenant General a été nommé par le Roi T. C. pour commander dans le Comté de Nice.

VI. Enfin Mr. le Duc de Vendôme s'est rendu Maître du Pont de Verruë qui communicoit avec Crescentin : La nuit du premier au second de Mars, à trois heures après minuit, ce Prince fit attaquer le Fort & les autres ouvrages qui couvroient cette communication : On prit le Fort par escalade, & les Regimens d'Aouste & de Tarantaise qui y étoient en garnison, furent passés au fil de l'épée, à la réserve de deux cens soldats & de vingt-quatre Officiers, qui furent faits prisonniers, avec le Gouverneur qu'on trouva en Robe de chambre. Ce fut le Comte de Vaubecourt qui executa cette vigoureuse entreprise : On se saisit d'abord du pont, dont on détacha huit bateaux, pour en ôter l'usage au Duc de Savoye, qui vint au bruit avec toutes les Troupes qu'il avoit à Crescentin, arborant quantité de flambeaux & bouchons de paille allumés, pour avertir la Garnison du Fort de l'approche de ce secours ; mais il vint trop tard, & trouva plusieurs pieces de Canon pointées contre les avenues du Pont, qui chargé à mitraille, firent

*Prise du Fort  
de Verruë.*

un grand feu sur la Troupe , & la contraignit de s'éloigner. Dans le tems qu'on s'emparoit du Fort , deux Compagnies de Grenadiers , soutenus par deux Bataillons , donnerent une fausse attaque à la Ville , entrèrent par les brèches , jusqu'à la seconde enceinte , passerent au fil de l'épée cinquante soldats qu'ils y trouverent , & se retirèrent ensuite , suivant l'ordre qu'ils en avoient : Les François n'eurent dans ces deux actions que quinze hommes tuez & vingt-cinq blessez. Comme Veruë se trouve presentement investie & hors d'état de recevoir du secours , Mr. de Vendôme espere de reduire bien-tôt la Place , & de faire subir à la garnison le même sort de celle de Verceil & d'Ivrée.

Depuis ce tems-là Mr. de Vendôme a fait redoubler le feu de l'Artillerie & des bombes qui achevent de détruire les maisons & le Donjon de Verruë , cependant le Gouverneur a refusé fierement de rendre la Place , disant qu'il ne comptoit d'être assiégré que du jour de la prise du Pont ; mais s'il en faut croire le raport des Deserteurs , les Magazins sont très-mal fournis , & enfin il ne peut pas résister long-tems : ce qu'il y a de certain , & qui paroît fort singulier , c'est que Mr. de Vendôme refuse de recevoir dans son Armée les deserteurs qui sortent de la Place , à moins qu'ils ne veuillent être prisonniers de guerre , & en a déjà renvoyé dans la Ville plus de 60.

Ce Prince a détaché de son Armée le Comte d'Estein & le Marquis de Vaubecourt avec toute la Cavalerie & les Dragons , soutenus de quatre Brigades d'Infanterie & 30. Compagnies de Grenadiers pour aller attaquer le Camp de Crescentin : ce Détachement a passé le Pô près de  
Trian ,



Trin, & l'action devoit se passer le 14. Mars: Nous renvoyons au mois prochain le détail de cette expedition, car l'impression de cet ouvrage à laquelle on travaille actuellement, ne permet pas d'attendre l'arrivée des mémoires qui nous viennent de ce pais-là.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en SUISSE depuis le mois dernier.*

I. IL y a déjà quelques mois qu'on parle en Suisse d'y negocier la paix: c'étoit sans doute pour fonder les esprits qu'on fit courir un projet qui fut inseré en ce tems-là dans notre Journal, \* afin que les Puissances interessées dans la guerre, pussent y faire quelque reflexion, & les changemens, augmentations ou diminutions qu'elles jugeroient raisonnables; on recommence d'en parler plus fortement que jamais, & même quelques Cantons Catholiques ont proposé dans la dernière Diette Générale qui s'est tenuë à Bade, qu'il seroit glorieux à la Nation Suisse d'offrir leur médiation aux Princes qui sont en armes, & que s'ils venoient à l'accepter & convenir d'une Ville des Cantons pour la negociation, le Corps Helvetique s'acquerreroit beaucoup d'honneur & de reputation; mais les Membres de quelques Cantons Protestans, qui trouvent peut-être leur compte dans la guerre de leurs voisins, ne furent pas du même sentiment; cependant quelques avis particuliers assurent, que la plus grande partie des Can-

*Tentatives  
de Paix.*

T

tons

\* Voyez Tom. 1. pag. 253.

tons persistent dans ce geneux dessein, & sacrificeroient volontiers un intérêt mercenaire à la gloire de leur Nation, & au repos d'une infinité de peuples qui soupirent après cette Déesse.

*C'est en la paix que toutes choses  
Succedent selon nos desirs :  
Comme au Printems naissent les roses ;  
En la paix naissent les plaisirs.*

Si les Ministres des Princes étrangers faisoient connoître à ces Cantons bien intentionnez pour le repos de l'Europe, qu'une Ambassade de leur part, pour offrir cette Médiation, seroit bien reçüe de leurs Maîtres, on ne doute pas que les Suisses ne la fissent bientôt mettre en campagne; le tems paroît tout propre pour être favorablement écourez, car il est certain que chacun est las de la guerre, & si elle dure plus long tems, les peuples de part & d'autre auront de la peine à en soutenir le poids: Quelques-uns craignent cependant que les Hollandois ne fissent difficulté de convenir du lieu de l'assemblée en Suisse, parce, disent ils, qu'ils sont en droit depuis 27. ans, de fournir le terrain pour ces sortes de negociations; mais à cela près, les Suisses auroient toujours la gloire de la Médiation, & la Chrétienté ne leur seroit pas moins redevable d'avoir fait tarir ces ruisseaux de sang qui coulent de toutes parts.

II. Peut-être que les Suisses trouveroient moins de difficultéz à terminer les differens des Princes Chrétiens, quelques considerables qu'ils soient, qu'ils n'en trouvent à finir les broüilleries intestines de quelques Membres du Corps Helvétique; du moins est-il certain qu'ils n'ont pas encore

*Differens  
de Nienkirk.*

*des Princes Ec.* Avril 1705. 273

encore pû venir à bout de ceux de Tockembourg ni de Nieukirk : \* On étoit convenu dans la Diette qui se separa le 19. Fevrier, que pour un bien de paix, on agrandiroit l'Eglise de Nieukirk aux dépens des Protestans, qui conjointement avec les Catholiques y font leurs exercices, à condition cependant que les Ministres Protestans n'y prêcheroient qu'une fois chaque Dimanche; mais dans le tems qu'on dressoit les articles, on fit naître de nouvelles difficultez qui renverserent tout le projet.

III. Le General Reding qui est un Officier Suisse d'une grosse reputation, & qui étant au service du Duc de Savoye, fut fait prisonnier de guerre la campagne dernière, s'est rebuté de ce service à cause que S. A. R. avoit négligé de l'échanger, quelques instances qu'il eut fait pour cela, ayant même été obligé de vendre sa vaisselle d'argent pour faire subsister ses Soldars qui furent pris avec lui, & qui sans ce secours n'auroient eu que le pain des prisonniers pendant plusieurs mois; ce General, dis-je, a passé au service de France avec son frere & plusieurs autres Officiers de la même Nation: on assure même qu'ils ont offert de lever deux Regimens Suisses pour le service de Sa Majesté Très-Chrétienne.

*General Reding passe au service de France.*

IV. La Diette de Bade se separa fort mécontente des raisons que le Comte de Trautmansdorf Ambassadeur de l'Empereur lui donna dans son Memoire du 4. Fevrier pour excuser les nouveaux impôts que S. M. I. a mis sur les sels que les Suisses tirent d'Allemagne; ce Ministre leur dit en termes exprés, *que la grande nécessité n'a point de Loi, qu'elle veut qu'on s'aide*

*Mécontentement des Suisses.*

T 2

*pré-*

\* Voyez Tom. I. pag. 192 269.

préféablement aux autres ; que ce nouvel impôt produira tous les ans 83000. florins dont les Suiffes profitoient avant que cet impôt fût établi ; qu'au lieu de s'en plaindre , ils devroient témoigner leur reconnoiffance à S. M. I. de ne s'être pas avifée plutôt de cet établiffement.

Un Suiffe a dit très-judicieufement que fi cet oubli ou ce retardement devoit être regardé par les Cantons comme une grace dont ils devoient être redevables à l'Empereur , il pouvoit leur la rendre encore plus confiderable , en triplant ou quadruplant ce nouveau droit , dont également ils auroient été exempts pour le tems qu'il avoit été inconnu.

## ARTICLE V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus confiderable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.*

I. **L**Es forces des Mécontens groffiffent tous les jours , ils ont depuis un mois fait plusieurs courfes en Moravie & dans la Baffe Autriche , ils ont même été affez hardis pour écrire aux habitans des Fauxbourgs de Vienne , que s'ils ne leur envoyoit incessamment des Deputez pour regler leurs contributions , ils viendroient les brûler au premier jour.

La Cour Imperiale reconnoit (quoi qu'un peu tard) le danger qu'il y a de ne pas donner une fatisfaction raifonnable à des Sujets mécontens , principalement lors qu'ils ne demandent que la jouiffance des privileges & libertez qui leur ont été accordez depuis plusieurs fiécles ;

*Suite des troubles de Hongrie.*

cles; il n'est pas toujours à propos de traiter de *Mutins & de Rebelles*, des gens qui se plaignent de l'oppression qu'on leur fait; il faut faire cesser leur murmure en leur rendant justice, ou du moins les persuader par la douceur; mais si l'on employe la force des armes & des supplices pour faire cesser leurs plaintes, il est à craindre d'allumer une guerre intestine, qu'on a par les suites bien de la peine d'éteindre; cette reflexion est tirée des remontrances que les Ministres d'Angleterre & de Hollande ont fait à Vienne, pour empêcher la publication de l'Ordonnance de l'Empereur dont nous avons déjà parlé: \* ils ont fait consentir la Cour à chercher les moyens de renouer les Conférences d'un accommodement avec les Mécontens: Sa M.

*Propositions  
d'accommodement avec  
les Mécontens.*

I. a déjà nommé des Députez pour cette Negotiation, dont le Baron de Sirmey, Protonotaire de Hongrie est le Chef; leurs Commissions sont expédiées, & ils n'attendent pour leur départ que l'arrivée de l'Exprés que les Envoyez d'Angleterre & de Hollande ont dépêché au Prince Ragotski, pour le prier de leur faire expedier les Passeports necessaires; & on croit qu'on leur offrira pour préliminaires, de leur accorder l'entiere exécution des articles que l'Empereur & le Roi des Romains jurerent l'un & l'autre lors qu'ils furent couronnez Rois de Hongrie, dont l'inobservation a causé en partie le soulèvement des Hongrois; nous verrons par les suites si cette tentative aura un meilleur succès que la precedente.

II. On a eu la confirmation que Mr. Desalleurs étoit arrivé près du Prince Ragotski avec quelques Officiers & Ingenieurs François; lors qu'il

*Mr. Desalleurs joint le Prince Ragotski.*

T 3

\* Voyez Mars pag. 214.

qu'il partit de Constantinople, il prit un Passeport du Grand Visir Hassan Pacha, mais étant arrivé à Temeswar, le Pacha de la Place le fit arrêter, parce que son Passeport étoit surané, & que celui qui l'avoit signé n'étoit plus en charge; il lui permit cependant d'envoyer un Gentilhomme à Constantinople, qui étant revenu deux mois après avec un Passeport de Calay Lucoche, nouveau Grand Visir, cela leva toutes les difficultez de son passage.

*Difette des  
Villes de Hon-  
grie.*

III. Les Villes de Bude, Pest & Gran, souffrent beaucoup par la difette des vivres; & pour les affamer davantage, le Prince Ragotski a fait publier une Ordonnance, par laquelle il enjoint aux Paisans des Villages à six lieuës à la ronde, de se retirer ailleurs, à peine d'exécution militaire.

*Depart de  
Madame de  
Baviere.*

IV. Madame l'Electrice de Baviere partit de Munich le 16. du mois de Fevrier, pour aller à Berdolsgraden dans l'Evêché de Saltzbourg, à la rencontre de la Reine Douairiere de Pologne sa Mere; elle est accompagnée par le General de Lutzelbourg, Capitaine de ses Gardes, & escortée par un detachment de Cavalerie Imperiale, sous le Commandement du Baron Wetzel; à peine fut-elle partie, que le General Comte de Gronsfelt envoya dire à la Regence de Munich que Sa M. I. prétendoit qu'ils fissent raser les fortifications de cette Capitale, & qu'on remît toute l'Artillerie qui y étoit à ses Commissaires, & qu'en cas de refus, il avoit ordre d'y faire marcher des troupes pour les y contraindre; ce qui a d'autant plus surpris les Bavaois qu'ils croyoient qu'après avoir remis à Sa M. I. toutes les Places fortes de l'Etat, payé de gros subsides, & fourni de quartiers d'hiver

*Ordre pour  
raser Mu-  
nich.*

à un si grand nombre de troupes Imperiales & Auxiliaires sans y être obligez, on les laisseroit du moins en repos dans Munich: Il est pourtant certain que par le Traité signé le 7. Novembre \* le Roi des Romains a fait stipuler que l'Artillerie & les munitions de guerre de Munich seroient remises aux Commissaires Imperiaux, & que les nouvelles fortifications qu'on y avoit faites depuis 1700. seroient rasées; mais il est vrai aussi que les Députez de S. M. R. assurerent ceux de Baviere, que cette clause n'auroit point d'effet, pourvû que les peuples n'entreprissent rien contre les intérêts de S. M. I. qui satisfaite de la soumission de Madame de Baviere, ne lui donneroit pas le chagrin de la dépouiller de toutes les marques de sa Souveraineté.

V. Le Prince de Bareith a refusé la Charge de Marechal de Camp General de l'armée de l'Empire, & en a fait remercier la Diette à Ratisbonne, sous pretexte de son âge avancé & de ses infirmités.

*Refus du Prince de Bareith.*

VI. Le Prince d'Anhalt Dessault n'en a pas agi de même à l'égard du Commandement des 8000. Brandebourgeois qui vont en Italie; ils ont dû se mettre en marche au commencement de ce mois. On a fait à Francfort des Calottes de fer, d'une nouvelle invention, que les Cavaliers porteront aisement sous leurs chapeaux, pour se garantir des coups de sabre.

*Commandement des troupes Prussiennes en Italie.*

VII. Il s'est élevé une espece de petite guerre parmi les gens de Lettres en Allemagne, au sujet des differens de Religion, dont nous avons parlé ailleurs, † on a déjà vû plusieurs écrits

*Suites des differens de Religion.*

\* Voyez Janvier pag. 72.

† Voyez Fevrier pag. 125. & Mars 215.

de part & d'autre, qui tendent plutôt à broüiller les affaires qu'à les terminer : Le Roi de Prusse voulant en prevenir les suites, a fait brûler publiquement un ouvrage sur cette matiere du Sr. Sebastien Etzardi, Professeur de Hambourg, qui a pour titre *le Pelagianisme de Calvin*, & a deffendu aux Ecrivains de ses Etats d'y faire aucune réponse : mais tout cela n'a servi qu'à donner de la pratique aux Imprimens de Hollande, ou du moins au fameux *Pierre Marzeau*, dont les Presses sont destinées à tous les ouvrages deffendus.

*Ecrit brûlé.*

*Mausolé.*

VIII. On n'a pas encore fait les obseques de la Reine de Prusse, on travaille à Berlin à lui faire un superbe Mausolé ; mais quelques dépenses qu'on fasse, on n'atteindra pas à celui qui fut fait pour Mausolle, Roi de Carie, de qui ces monumens ont tiré leur nom de *Mausolé*, & qui fut mis au nombre des sept merveilles du monde.

Artemise, Epouse de ce Roi, fut si touchée de la mort de son mari, qu'elle voulut être son sepulcre vivant, & s'unir à lui après sa mort : c'est dans cette vûë qu'Elle fit brûler le Corps de cet Epoux si cheri, dont Elle but les cendres. Elle ne laissa pas de lui faire élever le plus superbe monument qu'on ait encore vû dans le monde, à la construction duquel les plus habiles Architectes de l'Orient furent employez.

Ce fut dans la Ville d'Halicarnasse, Capitale de son Royaume, entre le Palais Royal & le Temple de Venus, que ce Mausolé fut construit : il avoit soixante-trois pieds de long, & quatre cens onze de circuit : Sa hauteur étoit de trente cinq coudées, orné de trente-six Colônes : On éleva une Piramide au-dessus du

*Mauso*



Mausolé, sur laquelle on posa un Char de Marbre attelé de quatre Chevaux : Cette Princesse mourut avant que ce superbe édifice fut achevé, duquel un Philosophe, ( à qui on le montrait pour savoir son sentiment ) dit froidement, *voilà bien de l'argent changé en pierres.*

IX. Le Roi de Dannemarck & le Duc de Holstein Gottorp ne vivent pas encore de bonne intelligence, il ne faut pour en être convaincu, que réfléchir sur les ordres opposés que ces deux Princes ont envoyé dans le Holstein, & qui n'embarasse pas peu les habitans de ce Duché ; le Duc de Holstein ordonna de sonner les cloches dans toutes les Eglises à l'occasion de la mort de la Duchesse Douairiere, à peine de six mille écus d'amande, & le Roi de Dannemarck l'a fait défendre à peine d'une amande de 12000. écus. Je me persuade que la plupart de ces peuples voudroient presentement être privez de l'usage des cloches, comme le furent les habitans de Bourdeaux en 1552. à cause de leur soulèvement, ou que du moins on imitât dans le Holstein la méthode dont les Chrétiens Grecs se servent pour appeller le peuple à la priere ; car au lieu de cloches ils frappent avec deux petits maillets de bois, sur un ais fort étroit & long de quatorze pieds ; ils prétendent que Noé se servit d'un pareil instrument pour appeller les bêtes lors que l'Arche fut achevée.

On prétend que l'usage des cloches pour le service Divin, ne fut introduit dans l'Eglise, que du tems de St. Paulin Evêque de Nole ; on se sert des cloches pour assembler le Clergé & le peuple, on prétend qu'elles excitent à pleurer les défunts, mais cette regle n'est pas si generale qu'elle ne puisse souffrir quelque exception ;

*Ordres pour sonner les Cloches.*

*Usage de Cloches.*

on s'en sert aussi pour dissiper le nuages qui menacent la grêle; un Curé, à qui on demandoit si le son des cloches ne l'incommodoit pas; ayant sa maison si proche de l'Eglise, il répondit, *qu'elles ne valent qu'autant qu'elles sonnent*; Tous ne sont pas de son sentiment, & il s'en trouveroit beaucoup qui diroient avec le Poëte;

*Persecuteurs du genre humain,  
Qui sonnez sans misericorde;  
Que n'avez-vous au col la corde;  
Que vous tenez dedans la main.*

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & Pais du NORD, depuis le mois dernier.*

*Proposition  
de Paix inutile.*

I. **Q**Uoi qu'on ne voye encore nulle apparence à terminer les troubles de Pologne, on ne laisse pas de tems à autre de flatter les peuples de ce malheureux Royaume de quelque apparence d'accommodement: les Ministres de l'Empereur, d'Angleterre & de Hollande en avoient même proposé un projet au Roi de Suede, qui a été rejetté; cette proposition portoit en substance, que si Sa M. S. vouloit terminer ses differens avec le Roi Auguste; ce Prince s'engageroit de ne pas comprendre les Moscovites dans son Traité; que le Roi Auguste & la République de Pologne joindroient leurs forces à celles du Roi de Suede pour chasser les Moscovites des Places qu'ils ont prises aux Suedois; que les nouvelles conquêtes qu'on feroit sur les

ter-

terres du Czard, en vertu de cette nouvelle Alliance, appartiendroient au Roi Stanislas, qui les tiendrait en fief relevant de la Couronne de Suede, sous la protection de celle de Pologne; quoi que ces propositions n'ayent eu aucun effet, elles n'ont pas laissé de jeter de la défiance dans l'esprit des Moscovites; mais le Roi Auguste a fait assurer le Ministre que le Czard sient à Cracovie, qu'il n'avoit nulle part dans ce projet, & qu'il ne se départiroit jamais des intérêts du Grand Duc.

II. Le Roi de Suede de son côté paroît toujours disposé à vouloir affermir son Eleve sur le Trône de Pologne; c'est dans cette vûë qu'il a envoyé des lettres circulaires dans tous les Palatinats, pour les exhorter de se déclarer ouvertement pour le Roi Stanislas ou pour le Roi Auguste, étant bien aise, dit-il, de distinguer ses amis d'avec ses ennemis; declarant en même-tems qu'il mettra au nombre de ces derniers ceux qui sous le faux manteau de Neutralité voudront couvrir leurs démarches contre les intérêts de la République.

*Le Roi de  
Suede écrit  
aux Palati-  
nats.*

III. Le Conseil que le Roi Stanislas avoit convoqué à Varsovie n'a pas été tenu, parce que la plupart des Députés ont pretexté que les chemins n'étoient pas libres pour s'y rendre; celui du Roi Auguste qui devoit se tenir à Cracovie le cinquième Mars, a encore été prorogé sans fixer le jour, on a seulement publié qu'il ne se tiendrait que trois semaines après le retour de ce Prince qui est toujours en Saxe, dans l'incertitude du tems qu'il pourra repasser en Pologne, les frontieres étant toujours gardées avec beaucoup d'exactitude; cependant son absence commence à faire perdre esperance à ses Créatures

*Conseils  
prorogez.*

tures aussi-bien qu'à les troupes qui ont reçu plusieurs échecs en différentes occasions que je passe sous silence, puis qu'ils ne sont pas assez considérables pour devoir trouver place dans l'histoire du tems; cependant je ne saurois me dispenser de faire mention d'une rencontre qu'il y eut dernièrement dans le Palatinat de Sira-die.

*Action  
très-vigou-  
reuse.*

Vingt-quatre Suedois commandés par le Sieur Pistol Lieutenant dans le Regiment d'Ostrogothie, étans allez dans un Village pour exiger quelques Contributions, furent attaquez par huit cens Cavaliers Polonois & Saxons, conduits par le General Smigielski: les Suedois se jetterent dans une Maison où ils se deffendirent pendant neuf heures, sans avoir pû être forcés; ils tirerent tout le jour sur cette troupe à découvert, & les obligerent enfin de se retirer à l'entrée de la nuit, après avoir eu 243. hommes tuez ou blesez, & le Sieur Pistol ne perdit qu'un Soldat. D'un autre côté, huit cens Moscovites traversant une riviere sur les glaces, prirent si mal leurs mesures que les glaces s'étant rompues, se noyerent presquetous.

*Peste finie  
en Pologne.*

IV. Enfin la Peste est finie en Pologne, il faut en partie en attribuer la cause au grand froid qu'il a fait en ce Pais là, car je suis persuadé que les Polonois n'ont pas imité pour s'en garantir, ce que pratiquerent les anciens Romains dans une occasion pareille.

*Supersti-  
tion scandaleuse des an-  
ciens Ro-  
mains.*

Environ 400. ans après la fondation de Rome, la Ville se trouvant affligée de contagion, les Romains consulterent l'Oracle, pour savoir de quelle maniere ils pourroient s'en délivrer; la réponse fut qu'il falloit instituer des jeux sceniques en l'honneur de la Déesse Flore. ce  
qu'ils

qu'ils firent d'une maniere si impudente & si détestable, qui devoit plutôt leur attirer la colere du Ciel, que la fin de leurs maux. Ces jeux se celebroident d'une maniere si effrontée, qu'il n'est pas possible d'en lire le recit que les Historiens en ont fait, sans en être véritablement indigné, & il eût été à souhaiter qu'on nous eut laissé ignorer ces sales divertissemens; il suffira, pour en concevoir de l'horreur, de dire ici, que ces jeux n'étoient autre chose qu'un libertinage effrené de paroles, de gestes & d'actions impudiques; que les femmes paroissent toutes nues sur le théâtre, faisant mille postures indecentes, & y restoient jusqu'à ce que les yeux de tout un peuple fussent rassasiés de ce honteux spectacle.

V. Il est difficile que dans un gouvernement aussi despotique qu'est celui de Moscovie, où l'on traite les peuples & même la Noblesse en Esclaves, il n'arrive souvent des tumultes, & cet Etat a senti de tristes effets en plusieurs rencontres; on découvrit à Moscow au commencement de cette année une nouvelle conspiration contre la personne du Czard, formée par les Cosaques, qui habitent près du Tanais, à cause qu'on les faisoit marcher par force & à coups d'étrivieres à la guerre de Pologne; le Grand Duc en fit d'abord égorger deux mille, & avoit donné des ordres pour de pareilles exécutions dans plusieurs endroits; le Gouverneur d'Ataak ayant été averti de l'approche d'une troupe de ces boureaux, fit fermer les portes de la Ville, dont tous les habitans paroissent disposés à se défendre.

La volonté du Grand Duc est la regle de celle de tous les Sujets, & son pouvoir absolu est fondé sur

*Revolte en  
Moscovie.*

*Pouvoir  
absolu du  
Czard.*

sur

sur trois maximes ; la première c'est que les Czards n'épousent jamais que leurs Sujettes, afin de prévenir les changemens qui n'arrivent que trop souvent dans les États par les Alliances étrangères ; la seconde qu'il est défendu aux Moscovites sous peine de la vie de sortir du País sans permission, qu'on ne donne ordinairement qu'à quelque Marchand qu'on envoie en Ambassade, cette dignité étant rarement conférée à la Noblesse, & ces Marchands ne l'obtiennent qu'à condition de partager avec le Grand Duc les profits qu'ils font dans ces sortes de voyages. La troisième maxime se tire de l'ignorance des Moscovites, ne leur étant pas permis d'apprendre aucune science, & les plus habiles d'entr'eux, sachant à peine lire & écrire.

*Quelques  
soutumes des  
Moscovites.*

Cette mauvaise éducation cause la dépravation de la jeunesse, qui vit dans un dérèglement continuel ; elle commet non seulement des pechez contre nature de mâle à mâle, mais encore avec les bêtes brutes ; la paillardise & l'adultère y sont fort communs, prétendant que Dieu n'est point offensé de ces sortes d'actions, pourvu qu'on ait la précaution de couvrir les images qui sont dans la chambre, & de détacher la Croix que les filles ou les femmes portent au col depuis leur Baptême ; le jour qu'on a connu une femme ou une fille en legitime mariage ou autrement, on ne doit pas entrer dans les Eglises, qu'on ne se soit lavé dessus & dessous le nombril, & qu'on n'ait changé de chemise ; les Prêtres ne peuvent pas ce jour-là approcher de l'Autel pour y faire leurs fonctions, & si cette action se commet en Carême, leur suspension dure toute l'année.

Les femmes Moscovites ne laissent laiter  
leurs

leurs enfans que pendant deux mois, afin de les accoutumer de leur jeunesse à la fatigue. L'usage du tabac est défendu en Moscovie depuis l'année 1634. ceux qui fument sont punis de foïet, & l'on fend les narines à ceux qui en prennent en poudre.

Les Moscovites comptent les heures du jour depuis le Soleil levé jusqu'à ce qu'il se couche; & celles de la nuit depuis le Soleil couché jusqu'à ce qu'il paroisse sur l'Orison. Les querelles de particulier à particulier y sont meurtrieres, mais elles ne sont pas sanglantes, puisque les Boyards ou Gentilshommes ne s'y battent qu'à coups de foïet, est le commun peuple à coups de pieds.

La Religion Grecque est celle des Moscovites, quoi que beaucoup corrompuë; leurs Prêtres se marient une seule fois, & ne peuvent épouser qu'une Vierge, à moins de renoncer à la Prêtrise: ils se fondent pour cela sur ce que St. Paul écrivant à Thimotée, dit, *que l'Evêque ne doit épouser qu'une seule femme, & que leurs femmes soient chastes.*

Les ceremonies des mariages & des funérailles des Moscovites sont si opposées aux nôtres, que j'ai crû devoir en marquer ici quelques particularitez. Les personnes de qualité n'épousent que la nuit, les fiancez ne se voyent point à cause que les filles sont toujours voilées & renfermées dans les maisons: Ils soupent ensemble avant d'aller à l'Eglise; mais deux jeunes hommes tiennent un tafetas rouge cramoisi qui separe les nouveaux mariez tout le tems qu'ils sont à table: Après le repas on va à l'Eglise, les Domestiques & les Esclaves les y accompagnent, chantant mille sottises & impertinences,

nences: on offre trois plats du festin au Prêtre, un de poisson, un de friture, & le troisième de pâtisserie; le Prêtre leur ayant demandé s'ils s'épousent volontairement, s'ils s'aimeront bien, & fait promettre au Mari qu'il ne fouettera point sa femme, leur fait faire quelques tours dansant & sautant avec eux: Il fait ensuite quelques prières & prononce à haute voix; *allez, croissez & multipliez*; on apporte du vin clair et au Prêtre qui en ayant bû trois verres, en présente aussi aux nouveaux Mariez, & au dernier coup l'époux jette le verre par terre; & le foulant conjointement sous les pieds, ils chantent les paroles du Pseaume 128. qu'on a traduites en notre Langue de cette maniere:

*Ceux qui nous déclarent la guerre,  
Seront brisez comme du verre,  
Ils seront de crainte éperdus,  
Et par une vengeance prompte,  
Nous les verrons pris avec honte,  
Aux pieges qu'ils nous ont tendus.*

Après la ceremonie finie, l'Epouse, pour marquer sa soumission à son Epoux, se prosterne devant lui, frappant de sa tête sur ses souliers; & l'un & l'autre ayant reçu les felicitations des Parens, on les conduit dans la maison de l'Epoux; Les femmes menent l'Epousée dans la Chambre Nuptiale où le lit est dressé sur 40. Gerbes de seigle, & la Chambre entourée de plusieurs tonneaux remplis d'orge, de froment & d'autres grains, qui denotent la fertilité du mariage. Lors que la mariée est couchée, on avertit l'Epoux, qui accompagné de six de ses amis, chacun un flambeau allumé à la main:



va trouver son Epouse; cette escorte plante les flambeaux dans les tonneaux dont je viens de parler, & s'étans retirez, on ferme la porte de la Chambre, proche de laquelle reste un Domestique qui de tems à autre demande aux mariez si la premiere entrevûë est faite, & lors qu'ils repondent conjointement qu'oüy, on fait un bruit épouvantable avec des trompettes, tambours, & autres instrumens, qui ne finit que lors que les mariez se levent pour aller aux bains qu'on leur a preparez, & c'est pour lors que l'Époux voit pour la premiere fois le visage de son Epouse, qui trouve très-souvent une Lia au lieu d'une Rachel.

Les ceremonies de leurs funerailles ne nous paroissent pas moins ridicules que celles de leurs mariages, en voici quelques preuves. Lors qu'un Moscovite est mort, les parens sont obligez de l'aller pleurer dans sa maison quelque peu d'envie qu'ils en ayent: Les amis du defunt s'aprouchans du Corps, lui demandent pourquoy est-il mort, s'il manquoit de quelque chose, si sa femme, ses parens ou ses domestiques, n'en ont pas bien agi à son égard, & plusieurs autres pareilles extravagances; & sur ce que le mort ne repond rien, les cris & les hurlemens redoublent dans la chambre.

Ce corps est mis en dépôt pendant huit jours dans l'Eglise, après lesquels les parens s'assemblent pour assister à sa sepulture; mais ce n'est qu'après avoir decouvert le cercueil & baisé le mort, quelque puant qu'il soit, & si quelqu'un y manquoit, on le regarderoit comme indigne de la Parenté: Après les derniers adieux, on met entre les mains du defunt un Passeport signé de l'Evêque ou du Prêtre, qui avoit

la direction de sa conscience: en voici les termes.

Passaports  
pour l'autre  
monde.

Je soussigné Evêque, ou Prêtre de N. reconnois & certifie, que N. porteur de ces lettres, a toujours vécu parmi nous en bon Chrétien, faisant profession de la Religion Greque, & quoi qu'il ait quelquefois peché, il s'en est confessé, en a reçu l'absolution & la Communion en remission de ses pechez; il a honoré Dieu & ses Saints; il a jeûné & prié aux heures & saisons ordonnées par l'Eglise; il s'est fort bien gouverné avec moi qui suis son Confesseur: en sorte que je n'ai point fait difficulté de l'absoudre de ses pechez, & n'ai pas sujet de me plaindre de lui; en témoin de quoi, lui avons expédié le présent Certificat, afin que S. Pierre le voyant, lui ouvre la porte de la joye éternelle.

## ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

Deffense de  
Commerce.

Son excep-  
tion.

I. **A**vant de passer l'Acte du Parlement qui deffend tout commerce avec la France & l'Espagne, on y a ajoûté une clause, qui porte que tous les Espagnols qui ont reconnu, ou reconnoîtront l'Archiduc pour leur Roi; auront la liberté de commercer comme les autres Sujets des Alliez de l'Angleterre: on verra si cet avantage produira l'effet qu'on en attend; je sai cependant que dans une profonde paix les Ports d'Angleterre & de Hollande ont toujours été fort dégarnis de Bâtimens Espagnols, & qu'au

*des Princes &c.* Avril 1705. 289

contraire ceux d'Espagne & de France ne sont pres- que jamais dépourvûs de Pavillons Anglois & Hollandois ; D'ailleurs personne n'ignore que sous les Regnes precedens le gain du com- merce, ( si l'on en excepte celui des Indes ) n'a pas beaucoup tenté les Espagnols , & à moins qu'ils ne deviennent plus laborieux sous ce nou- veau Regne, ils verront d'un œil tranquille les Nations étrangères faire tout le commerce chez eux, & dans tous les autres Etats de l'Europe.

II. Le convoi destiné pour le Portugal partit enfin le mois dernier, & on travaille à en pre- parer un nouveau pour Gibraltar, sur lequel on embarqueta 400. Maçons ou Charpentiers, afin d'aller relever les maisons ruinées de cette Place dont on n'oublie rien pour s'en conser- ver la possession.

*Convoiy  
pour le Por-  
tugal.*

III. Mylord Marlborough est allé prendre possession des terres dont la Reine l'a gratifié, & se dispoisoit à passer en Hollande à la fin de Mars, pour se rendre ensuite à la tête de l'ar- mée des Alliez sur la Moselle.

*Mr. Marl-  
borough.*

IV. Le 17. Fevrier la Reine étant entrée dans sa quarante-unieme année, elle en reçut les com- plimens de toute la Cour, & on en celebra l'an- niversaire avec tout l'éclat dont ces sortes de Fêtes ont accoûtumé d'être accompagnées.

*Naissance  
de la Reine.*

V. L'ouverture du Parlement d'Irlande se fit le 21. Fevrier, le Duc d'Ormond Viceroi du Royaume harangua l'Assemblée, son discours contenoit en substance : „ que la Reine étant „ satisfaite de la fidelité des Irlandois, espe- „ roit qu'ils contribueroient de leur mieux à „ soutenir l'autorité & les prerogatives de son „ Gouvernement ; qu'il étoit de l'honneur de „ Sa M. & de l'interêt du Royaume que l'Ar-

*Parlement  
d'Irlande.*

» mée fût ponctuellement payée, & qu'on four-  
 » nît aux autres dépenses du Gouvernement ;  
 » que pour cet effet elle les avoit assemblez  
 » pour leur demander les subsides nécessaires  
 » pour cela ; que ce tems de guerre & de dan-  
 » ger demandoit de leur application que la Tre-  
 » sorerie ne fût point dégarnie ; que s'agissant  
 » d'acquiescer les arrerages, que l'Etat devoit payer  
 » les charges courantes, & conserver un fonds  
 » pour les besoins à venir, la Reine leur de-  
 » mandoit un subside suffisant pour la nécessité  
 » de toutes ces dépenses ; qu'il étoit aussi à  
 » propos de faire fortifier les Places frontieres  
 » pour la sureté du Royaume ; & de faire un  
 » amas d'armes & de munitions, pour se ga-  
 » rantir des insultes dont ils sont menacez de  
 » la part de leurs voisins.

*Crainte  
 que donne les  
 Ecoffois.*

VI. Cette Harangue fait assez connoître,  
 qu'on se desie en Irlande aussi bien qu'en An-  
 gleterre des Ecoffois qui ne sont nullement sa-  
 tisfaits des deliberations du Parlement d'Angle-  
 terre, & quoi que dans la dernière seance  
 qui se tint à Edimbourg l'année de dernière, ils  
 n'ayent accordé un Subside que pour 6. mois,  
 afin que la Cour de Londres fut plutôt nécessitée  
 d'assembler le Parlement d'Ecosse, il semble qu'on  
 aime mieux se priver de ce secours que de s'ex-  
 poser au chagrin qu'elle a lieu d'attendre de  
 cette future assemblée. Les Ecoffois ne laissent  
 pas cependant de vivre exempts des contributions  
 qui accablent les Anglois & les Irlandois, tant  
 il est vrai que les peuples tirent toujours quel-  
 que avantage lors qu'ils se mettent sur le pied  
 de se faire craindre.

VII. La Chambre haute du Parlement d'An-  
 gleterre presenta dernièrement une adresse à

*des Princes &c.* Avril 1705. 291

la Reine pour se plaindre des malversations qui s'étoient commises dans l'administration des deniers de l'Amirauté, pendant les trois dernières années; que les dépenses avoient excédé de 366000. livres sterling pendant qu'on y avoit employé 5000. Matelots de moins que le nombre qu'on y avoit fixé; que d'ailleurs on n'avoit pas fourni les vivres ni les munitions nécessaires, & qu'ayant laissé les Vaisseaux Marchands sans escorte, on avoit facilité aux ennemis d'en prendre un très-grand nombre, ce qui caufoit une infinité de banqueroutes, telles qu'on voyoit arriver tous les jours à Londres. La Reine promit d'y remédier.

*Plainte  
de la Cham-  
bre des Sei-  
gneurs.*

VIII. Cette Princesse a fait une remise de 12000. livres sterling au Duc de Savoye, à qui elle écrivit le 2. du mois de Mars pour le féliciter de la vigueur avec laquelle S. A. R. défendoit ses Etats, l'exhortoit à persister dans cette généreuse résolution, l'assurant que les mesures étoient prises, & les ordres donnez pour lui envoyer un secours capable de le rendre supérieur à ses ennemis.

*Remise  
faite à Mr.  
de Savoye.*

IX. Le Parlement d'Angleterre n'ayant été convoqué en 1702. qu'à condition qu'il seroit dissous au bout de trois ans, qui sont expirez, on commence à briguer pour les Elections du nouveau qui doit s'assembler à la fin de la Campagne.

*Parlement  
dissous.*

## ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux Pais-Bas, depuis le mois dernier.*

*Prepara-  
tifs de guer-  
re.*

*Remon-  
trances des  
Zelandois.*

*Mal nom-  
més.*

I. **O**N ne parle en Hollande que de la ruine du commerce que la guerre produit, & des taxes extraordinaires qu'on impose sur les peuples pour trouver les fonds necessaires pour la soutenir: on a imposé cette année quatre fois le deux centième denier, & on vouloit même lever un cinquième, si quelques Magistrats, par leur prudence, n'en avoient fait connoître les inconveniens, fondez sur le murmure des peuples de plusieurs Villes qui sont las de cette grosse dépense; les Deputez de Zelande representèrent aussi la misere de leur Province, qui ne subsistant que par le commerce de la mer, il se trouvoit entierement ruiné par la quantité de prises que les François avoient faites sur eux depuis deux ans; ils ont en même-tems proposé qu'il seroit plus avantageux à la Republique d'employer les forces de l'État, (comme ils ont fait dans les guerres precedentes) à assurer leurs frontieres, & à mettre une puissante flotte en mer pour s'en conserver la superiorité; ces remontrances & ces propositions furent en partie approuvées, & il fut resolu de ne pas envoyer en Italie ni en Portugal un si grand nombre de troupes que les Anglois le prétendoient.

On a seulement fait un détachement de quelques hommes par Regiment pour embarquer sur les Vaisseaux destinez pour Lisbonne, que

que les peuples appellent *les mal nommez*, parce qu'on a donné le nom de *Volontaires* à cette troupe. *Précautions pour conserver Treves.*

II. Les Alliez avoient conçu une espece d'ombrage de la visite que le Marechal de Villars a faite sur la Moselle & Pais de Luxembourg : on croyoit qu'il avoit formé quelque dessein sur Treves, ce qui les obligea d'y faire avancer plusieurs Regimens pour renforcer les troupes qui y sont : on fit faire des lignes pour couvrir tout le Pais aux environs de Treves ; on fit abbatre les arbres dans les bois & couper tous les chemins des avenues ; mais le départ de Mr. de Villars pour retourner à la Cour de France, a rassuré les esprits pour quelque tems, & cependant on continuë à disposer toutes choses de part & d'autre pour s'entretienir bientôt en campagne.

Messieurs les Etats Generaux viennent d'écrire de nouveau à la Diette de Ratisbonne, pour exhorter les Membres de l'Empire de fournir incessamment leur contingent, tant en Troupes qu'en argent, leur faisant connoître combien la lenteur de leurs deliberations étoit préjudiciable aux interêts de la grande Alliance, les assurant en même tems, que si ce retardement continuoit, ils se verroient obligez de prendre à leur tour des mesures conformes à leurs interêts particuliers. Ces remontrances n'ont encore produit aucun effet à cause de la mesintelligence qui regne parmi les Membres de l'Empire, à quoi les differens de Religion ne contribuent pas peu.

Monsieur le Maréchal de Villars est de retour à Metz, & son arrivée cause quelque inquietude aux Alliez qui sont à Treves & aux environs ;

virons ; il paroît que la Campagne s'ouvrira bientôt sur la Moselle , les préparatifs qu'on y fait de part & d'autre , semblent nous persuader que les plus gros coups se donneront de ce côté-là.

III. Nous avons parlé dans les mois précédens du Traité des Alliez avec le Roi de Maroc ; nous venons de recevoir une lettre sur ce sujet que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici.

*Lettre écrite d'Amsterdam le 16. Mars 1705.*

MONSIEUR,

*Lettre  
d'Amster-  
dam.*

Vous me demandez s'il est vrai que notre commerce de Laines soit établi avec l'Espagne, je ne saurois vous en donner d'autre éclaircissement que celui que vous trouverez dans la lettre ci-jointe, qu'un de nos Negocians a reçu de Cadix depuis peu de jours ; je n'ai pas ciû devoir retrancher les nouvelles que cette Lettre contient, quoi qu'elles ne soient pas de la nature de celles qui peuvent nous faire le plus de plaisir ; mais enfin c'est un Espagnol qui écrit à un Hollandois, les deux Etats sont actuellement en guerre, & cela suffit pour nous persuader l'un & l'autre que notre ennemi ne s'est pas étudié à nous envoyer des nouvelles agréables, &c.

*Copie d'une Lettre écrite de Cadix le 22.*

*Feurier 1705.*

*Autre de  
Cadix sur les  
affaires d'Es-  
pagne.*

MONSIEUR,

Il profite de la commodité que me fournit le départ du Capitaine Willem Disbergen, qui



*des Princes Ec.* Avril 1705. 295

qui est ici depuis quelques jours avec Pavillon de Dannemarck, pour vous donner avis que notre bon Roi à bien voulu accorder à ses peuples le commerce des Laines & autres denrées d'Espagne avec les Nations qui lui font la guerre injustement; si cette marque de sa clemence Royale pouvoit du moins toucher le cœur de ses ennemis, nous auions lieu d'espérer qu'une solide paix retablirait la liberté d'une entiere correspondance avec vous. Je dois vous observer néanmoins, que cette liberté de commerce, n'est accordée que sous certaines conditions, dont voici les principales. 1. que les Laines, & autres marchandises ne pourront être chargées que sur des bâtimens des Puissances Neutres. 2. Que ces Vaisseaux ou ceux qui viendront faire ce commerce, auront Passeport d'Espagne ou de France. 3. Et enfin qu'on leverà un petit droit sur les marchandises qui sortiront de nos Royaumes, que des Traitans ont amodié deux cens mille Piastrs par année.

Il y a quelque tems que vous m'écrivites par la voye de Genes, & vous me marquâtes que des Chrétiens comme nous, devions nous scandaliser d'un Traité d'Alliance que le Roi de France venoit de signer avec les Turcs, & dans laquelle S. M. étoit entrée: je vous avoué que cette nouvelle me surprit d'abord; mais après m'être informé exactement de la vérité, j'ai trouvé que tout ce qu'on vous en a dit, étoit faux & supposé, & qu'on avoit voulu faire un crime à ces deux Monarques de ce que d'autres regardent comme une vertu en la personne de l'Archiduc Charles d'Autriche & de ses Alliez; qui véritablement se sont unis avec les Maures dans le dessein de les rétablir en Espagne.

gne. Ceci n'est pas une supposition comme ce que vous m'écriviez : je vais vous rapporter quelques particularitez de ce que j'en fai de science certaine, & vous jugerez ensuite, qu'elle est la Nation la plus criminelle de s'être mis avec les Infidelles pour détruire la foi de Jesus-Christ.

En l'année 1702. les Anglois & les Hollandois signerent un Traité avec le Roi de Maroc tant en leur nom qu'en celui de leurs Alliez, par lequel ils s'engagerent d'aider le Roi Maure à s'emparer de Ceuta, de Pignon, de Velez, & de Melilla, & promirent que l'Empereur & l'Archiduc lui cederoient ces Places en ratifiant le Traité.

Lors que le Roi de Portugal se fut uni avec les ennemis de l'Espagne, il voulut aussi s'unir avec les ennemis du nom de Jesus-Christ en entrant dans le Traité qui avoit été fait avec le Roi de Maroc ; il dépêcha à ce Prince Infidèle Don Manuel Sanchez Capitaine Portugais ; & le R. Chr. écrivit une lettre au Roi Barbare le 23. Juillet 1704. par laquelle entr'autres choses il lui marque : *y en todo tiempo conoceris las demostraciones de mi animo, y buena voluntad, y descado de complacere, en todo que fuera de voftra satisfacion* ; c'est à-dire, en tout tems vous connoîtrez les sentimens de mon ame, & la volonté que j'ai de vous accorder tout ce que vous pourrez désirer pour vôtre satisfacion.

Cet Envoyé Portugais fut en même-tems chargé de deux autres lettres : l'une de l'Archiduc Charles, & l'autre du Comte de Melgard Amiranre de Castille, qui prenoit le titre de premier Ministre du Roi des Espagnes. Je grossois trop mon paquet si j'entreprendois de vous faire un  
 extrait

extrait de toutes ces lettres, aussi n'ai-je dessein que de vous donner une idée superficielle de la conduite que vos Maîtres & leurs Alliez ont tenuë, en faisant un Traité avec les Maures; qui, s'il avoit lieu, leur faciliteroit la conquête de la plus belle partie de l'Europe Chrétienne, tandis que par des suppositions ou sur des soupçons mal fondez, ils publient une alliance chimerique entre l'Espagne & la France avec l'Empereur Turc.

La suscription de la lettre de l'Archiduc au Roi Maure étoit telle, *A vos el honorado y loado entre los Moros, Muley Ismaël Emperador de Maruccos, Rei de Fez, y de Sus.* Cette lettre étoit fort succincte, parce que l'Archiduc se rapportoit à celle de l'Amirante; il marquoit que fuyant le vil joug sous lequel la France a mis l'Espagne, il s'étoit retiré en Portugal; voici les propres termes du fils de l'Empereur, Chef de la Chrétienté, à un Prince Mahometane *Pasandose à esto Reyno de Portugale, por no querer sufrir el vil yugo a que la Francia tenia reducida a Espania.* Sans doute que l'Archiduc preferoit la domination des Maures à celle de France, & que s'il ne peut pas nous soumettre à la sienne, il voudroit du moins nous voir sous celle de ces barbares Affriquains.

Vous n'ignorez pas sans doute de quelle maniere le Comte Julien introduisit les Maures en Espagne en 713. pour se venger du Roi Rodrigue qui avoit violé sa fille Florinde; ce Comte qui étoit Ambassadeur d'Espagne près de Muça, qui gouvernoit l'Afrique de la part du Grand Almanzor, persuada à ce Prince barbare que les peuples d'Espagne ne supportoient qu'avec peine le joug & la tiranie du Roi Rodrigue, que

que la Nation imploroit le secours de Muça, &c. L'Amirante tient presque le même langage dans la lettre qu'il écrit à Muley Ismaël Roi de Maroc, il lui demande sa protection & son secours, & s'efforce de lui persuader que les Maures sont en si grande veneration en Espagne, que sa gloire ne l'invitoit pas moins que sa generosité à donner du secours au jeune Roi son Maître contre l'oppression de la Nation Françoisise.

Voilà jusqu'où s'étend l'amour que l'Archiduc a pour nous & pour la Religion Chrétienne; en cela bien different de celui de l'illustre Ferdinand d'Arragon, un de ses Predecesseurs, qui délivra l'Espagne de la domination des Maures; si le zèle de l'Amirante, ce fidelle Ministre de l'Archiduc, avoit son effet aussi bien que celui du Comte Julien eut le sien, nous verrions bientôt nos Eglises converties en Mosquées, & le culte du vrai Dieu ceder la place à l'idolâtrie des Musulmans: mais comme nous serons toujours fidelles à Dieu & à notre Roi, nous esperons que les perfidies de l'Amirante seront recompensées de la même maniere que le furent celles du malheureux Julien qui fut poignardé par les Infidelles, ses plus fideles amis & ses protecteurs; nous esperons, dis-je, que les Anglois, les Hollandois, les Portugais & même l'Archiduc reconnoîtront bientôt les fourberies & les tromperies de ce Traitre Espagnol qui les a inutilement flattez de son credit en Espagne: on reconnoit même déjà la fausseté de ses promesses à l'égard des revoltes qu'il avoit promises; & pour éloigner le châiment qu'il merite, & qu'il a lieu d'attendre des Puissances qu'il a abusées, il cherche un appuy chez un Barbare.

Si tout ce que je viens de vous dire, ne suffisoit pas pour vous persuader le Traité odieux que les Puissances ennemies de l'Espagne ont fait avec le Roi de Maroc, je pourrois encore vous marquer ce que le Prince de Darmstadt, en qualité de Grand Vicaire de l'Archiduc, écrivit au Roi Maure peu de tems après le Combat Naval, pour lui demander sa protection, & excuser l'inexécution du Traité en ce qu'on n'avoit pas encore pû lui livrer la Ville de Ceuta; les termes de cette lettre méritent assurément quelqu'attention; voici comme parle Mr. de Darmstadt.

„ Me trouvant dans ces Provinces voisines  
„ des Etats de votre Majesté, & m'y trouvant  
„ avec la qualité & les pouvoirs de Vicaire Ge-  
„ neral de Charles III. mon Roi & mon Sei-  
„ gneur, je crois qu'il est de mon devoir &  
„ d'une obligation essentielle pour moi, de me  
„ mettre au pied de V. M. pour lui demander  
„ sa protection. Les secours que nous ont dé-  
„ ja souvent donnez les Officiers de V. M. en  
„ considération de l'alliance qui est entre mon  
„ Roi & les Anglois, nous font esperer qu'elle  
„ voudra bien à l'avenir entretenir la même  
„ bonne correspondance avec nous; afin que  
„ votre puissante protection nous mette en état  
„ de chasser loin de nous le redoutable ennemi  
„ que nous avons à combattre. Si nous n'a-  
„ vons pas encore effectué ce qui a été promis  
„ à V. M. à l'égard de Ceuta, il n'en faut at-  
„ tribuer la faute qu'à des événemens impre-  
„ vûs, & sur tout à la Bataille Navalle que  
„ nos Alliez ont été obligés de donner; quoi  
„ que cette Bataille leur ait été glorieuse, &  
„ qu'ils aient remporté la victoire, elle a été

„ sanglante, & a un peu deconcerté leurs pro-  
 „ jets; mais je ne doute pas que la campagne  
 „ prochaine les Alliez ne s'appliquent à repa-  
 „ rer cette faute involontaire.

Manuël Sanchez est de retour à Lisbonne de-  
 puis quelques mois, je ne sai pas quel a été  
 le succès de sa negociation; mais au moins on  
 a divulgué à cette Cour, que Muley Ismaël  
 avoit, par un principe de la Loi, refusé de  
 fournir les Cheveaux que les Alliez lui avoient  
 demandez pour remonter la Cavalerie & les  
 Dragons Anglois & Hollandois: il leur a néan-  
 moins offert un nombre de Chevaux monter  
 par des Mores, sous deux conditions: la pre-  
 miere, que cette Cavalerie ne sera point disper-  
 sée, & marchera toujours toute ensemble; & la  
 seconde, que le Roi de Portugal lui donnât un  
 de ses fils pour ôtage.

Je crois que si le Roi de Maroc vouloit ac-  
 cepter l'Amirante pour ôtage, les Alliez ne fe-  
 roient pas mal de lui envoyer, lui qui a le se-  
 cret de persuader les Puissances, réussiroit peut-  
 être à tromper ce nouveau Allié, comme il a  
 fait les autres Protecteurs de l'Archiduc; mais  
 je m'aperçois que mon zèle pour la verité &  
 pour ma patrie m'a déjà mené bien loin; quel-  
 que sincere que soit le recit que je vous ay fait  
 de cet odieux Traité, il ne vous fera peut-être  
 pas plaisir; je n'ai cependant pas eu intention  
 de vous fâcher personnellement, & quoi que  
 les Interêts de nos Maîtres nous rendent enne-  
 mis, je serai pourtant toujours autant que l'a-  
 mour de ma Religion & la fidelité pour mon  
 Roi pourront me le permettre, Monsieur, vo-  
 tre &c.

A R T I C L E IX.

*Qui contient la naissance, les mariages & la mort des Princes & autres personnes illustres.*

SON Altesse Royale Madame la Duchesse de Lorraine accoucha heureusement d'une Princesse le 16. du mois de Février.

Le Comte de Cabra a épousé à Madrid la fille du Duc de Sessa.

Le Marquis d'Avrincourt se marie avec Mademoiselle d'Osmont, & le Roi Très-Chrétien donne 100000. livres en faveur de ce mariage.

Au mois de Février le Comte de Pronnitz épousa la Princesse de Saxe Weitenfels.

Le fils de Mylord Molineux a épousé à Londres Mademoiselle Brunel, sœur de la Duchesse de Rihmond.

Le Lord Montermont fils du Comte de Montaignu, épousera au premier jour la fille du Duc de Marlborough, & ce mariage n'est différé que par la maladie de la Comtesse de Bridwater sœur de la fiancée.

Mr. Cibo Patriarche Titulaire de Constantinople, frere du feu Cardinal Cibo, est mort au mois de Février à Massa, Ville d'Italie dans la terre de Labour.

Dans le même mois la mort enleva à Rome Mr. Gama Commandeur Portugais à Naples, le Duc de Laurenzano, & à Bressia le Comte de Lautrec Colonel de Dragons, fils du Marquis d'Ambre, qui mourut de la blessure qu'il reçut dans l'occasion dont nous parlâmes le mois dernier.

Le

Le sept du même mois l'Evêque d'Avila mourut à Madrid, son Evêché qui est un des meilleurs d'Espagne, fut donné peu de jours après à Don Frolan Diaz Dominicain, ci-devant Confesseur du Roi Charles II.

Le Comte Jorger mourut à Vienne le 17. Fevrier.

Le 22. le Marquis de la Muse Refugié François de la Maison de la Nouë, mourut à Londres. Myloid Lucas Gouverneur de la Tour de Londres, mourut aussi le même mois, de même que le Chevalier Robert Bacon premier Baronet d'Angleterre, qui finit ses jours sur une de ses Terres en Norfolk.

Le Marquis de Lenoncourt de Serre, grand Ecuyer de S. A. R. le Duc de Lorraine, mourut aussi à Nancy au mois de Fevrier.

Le 26. du même mois la mort dispensa l'Abbé Magni de prendre des Bulles pour l'Evêché d'Oleron en Bearn, auquel il avoit été nommé & preconisé.

Messire Arman Tristan de la Baume de Suse, Archevêque d'Auch, mourut le 4. Mars.

Le sept du même mois Dame Anne de Freseau de la Fresliere, Comtesse de la Roche-Mailli, mourut dans son Château de Gifeaux, âgée de 72. ans Elle fut suivie en l'autre monde par l'Abbé Chamilli de la Couture, qui partit du Mans le même jour pour ce long & éternel voyage.

Monsieur Baltazard de Vilette, Chevalier Seigneur de Naves, Lieutenant-General des Armées du Roi, Gouverneur de Longwy, mourut à son Gouvernement le 11. de Mars, âgé de 74. ans; ce Gouvernement qui vaut 12000. livres de rente, a été donné à Mr. de Bohan Maréchal de Camp, Commandant à Saar-Loüis.



A D D I T I O N.

J'avois bien prévu que le langage que tient le Gentilhomme de Suabe, dans la Lettre qui fut inserée le mois dernier page 185. ne seroit pas du goût de tout le monde: en effet cet esprit mecontent paroît trop animé, & je viens de recevoir avis d'une Ville limitrophe, qu'une personne de consideration avoit fait acheter tous les exemplaires, pour en priver le Public; mais cela n'a servi qu'à exciter la curiosité publique; Il auroit été à souhaiter pour l'intérêt des Libraires qu'on eût entierement interdit le débit de l'ouvrage, parce que cela leur auroit donné lieu de le vendre le double, & d'en débiter une plus grande quantité, car l'homme penche naturellement en faveur de tout ce qui lui est deffendu; mais les Ministres de l'Empereur sont trop éclairés pour tenir une pareille conduite; en effet, ou le Gentilhomme de Suabe se plaint avec justice, ou sans fondement; si les plaintes sont justes, il faut les souffrir on les faire cesser; si au contraire elles sont mal fondées (comme quelques-uns le croient) il faut les refuter par de solides raisons: le parti que j'ai pris de fidelle desinterressé historien m'engagera toujours de donner au Public toutes les piéces curieuses qui me tomberont entre les mains de quelque part qu'elles viennent; puis que je persiste dans la resolution de n'épouser aucun parti, & de n'être ni l'auteur ni le garant de ce qui pourra se dire de fâcheux de part ou d'autre: je renverrai toujours les parties plaignantes à la lecture de l'Avertissement qui fut mis à la tête mois de Janvier dernier.

Nous venons d'apprendre que Mr. le Duc de Savoye à l'approche des troupes Françoises, qui avoient passé le Pô, avoit abandonné son Camp de Crescentin, passé la Doria Baltea, & s'étoit posté sous le Canon de Chivas; & que Mr. de Vendôme avoit mis le detachement de son armée dans le Camp de Crescentin, résolu cependant de n'y rester pas si long-tems que Mr. de Savoye, qui l'a occupé pendant dix mois & demi.

Outre les Officiers Generaux François, dont nous avons donné la liste dans l'article de France, le Roi en a encore nommé plusieurs pour servir en Flandres sous Mr. le Maréchal de Villeroi, sur la Moselle sous Mr. le Marechal de Villars, & sur le Rhin sous Mr. le Maréchal de Marfin; nous en joindrons ici l'état, après avoir remarqué que Mrs. de Magnac & d'Alegre, que nous avons dit devoir servir sur la Moselle, feront la Campagne; le premier sur le Rhin & l'autre en Flandres.

*Suite des Officiers Generaux de l'Armée Française en Flandres.*

Mrs. de Courcelles,	D'Achi,
De Hooru,	Bouzoles,
De Roham,	Du Tot,
De Montroux,	Prince de Talmont,
De Puyguion,	Comte de Sezane,
Palavicini,	La Canelaye,
Courten,	Et Montgeorge.
Villars Chandieu,	

*Suite des Officiers Generaux de la Moselle.*

Messieurs le Comte du Bourg,	De Levy,
De Hautefort,	De Fontboisard,
De Dotiy,	De Conflans,
De Roucy,	De Silli Dragons ,
De Surville ;	De Coigny,
De Legal,	De l'Isle ,
De Chamarante ,	D'Evreux ;
Chevalier du Rosel,	Streiff,
Manderscheidt ,	Spar,
	Le Comte de Broglia.

*Suite des Officiers Generaux de l'Armée du Rhin.*

Mrs. Le Marq. du Rosel,	Du Perri ,
De Mornay ,	Vieuxpont ,
De Doringthon ,	Montfereau ,
De Bligny ,	Marquis de Canillac ,
D'Youl ,	Firmarcon ,
De Gasquet ,	Choiseüil-Beaupré.

Madame l'Electrice de Baviere qu'on croyoit n'aller qu'à Berdolsgaden à la rencontre de la Reine de Pologne sa mere, a poussé son voyage jusqu'à Venise, où Elle arriva incognito le six du mois de Mars.

F I N.

T A B L E

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois d'Avril 1705.

ARTICLE I. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>	pag.	241
ARTICLE II. <i>France.</i>		250
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		259
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>		271
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		274
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>		280
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>		288
ARTICLE VIII. <i>Hollande &amp; Pais-Bas</i>		293
<i>Lettre écrite d'Amsterdam le 16. Mars.</i>		
1705		<i>ibid.</i>
<i>Copie d'une Lettre écrite de Cadix le 22.</i>		
<i>Fevrier 1705.</i>		269
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariages &amp; Morts</i>		
<i>des Personnes Illustres.</i>		301